



**CONTRAT DE RELANCE  
ET DE TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
pour le territoire de  
la Communauté de Communes  
des Monts du Pilat**

**29 juin 2021**

## **ENTRE**

• La communauté de communes des Monts du Pilat, représentée par son Président, Stéphane HEYRAUD, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération en date du 29 juin 2021, ci-après désignée par l'intercommunalité,

d'une part,

## **ET**

• L'État, représenté par Mme Catherine SÉGUIN, préfète du département de la Loire, ci-après désigné par « l'État » ;

d'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## I. Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020 qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner dans le cadre de ses compétences un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

La transition écologique, la relance économique et la cohésion territoriale constituent en effet des ambitions communes à tous les territoires. Elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales. Le Gouvernement poursuit au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Cette nouvelle génération de contrats territoriaux doit répondre à trois enjeux :

- (i) Il s'agit à court terme d'associer les territoires (collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, associations, habitants) au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022, et y contribueront en favorisant l'investissement public et privé dans tous les territoires.
- (ii). Il s'agit aussi, dans la durée du mandat municipal 2020-2026, d'accompagner les intercommunalités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ces contrats devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).
- (iii). Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique doivent enfin illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation. Ils ont vocation à traduire un nouveau cadre de dialogue, faisant converger les priorités de l'État et les projets de territoire portés par les acteurs locaux.

***A ce jour, l'intercommunalité est engagée dans les dispositifs suivants :***

Contrat	Objet / Parties	Date de signature	Echéance
PETITES VILLES DE DEMAIN	CC Monts du Pilat / Commune de Bourg-Argental / Commune de Saint-Genest-Malifaux / Etat	30/03/2021	Signature d'une ORT sous 18 mois
FISAC	CCMP / Etat	18/01/2018	18/01/2022
France SERVICES	CCMP / Etat	Labellisé en sept 2020	
TERRITOIRE D'INDUSTRIE – Ondaine – Loire Sud	CCMP / CC Pilat Rhodanien / ST-Etienne Métropole / Etat / Région / Partenaires	Novembre 2019	Novembre 2022

Le présent CRTE permettra d'assurer la simplification et la convergence de l'ensemble de ces dispositifs de contractualisation. Afin d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE, l'État et l'intercommunalité mettent en place une gouvernance conjointe précisée à l'article 2 du présent accord.

Par ailleurs, de nombreuses démarches sont engagées sur le territoire, à diverses échelles et sur différentes thématiques, consignées en annexe IV.

## **ARTICLE 1<sup>er</sup> – OBJET DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour accompagner la relance de l'activité et contribuer à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique du territoire autour d'un projet de mandat. Pour réussir ces grandes transitions, le CRTE s'enrichira de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations et les habitants.

Le contrat de relance et de transition écologique contribue à l'ensemble des priorités stratégiques inscrites dans le projet de territoire, et notamment le

développement du territoire fondé sur la valorisation des ressources locales, la transition écologique et les services aux habitants favorisant la cohésion sociale. Ces Priorités Stratégiques permettront de traiter, notamment, les accès aux services publics, l'efficacité énergétique, l'accès à la culture, l'alimentation durable, le développement économique, le traitement des friches et des terrains pollués, la lutte contre l'artificialisation, la préservation de la biodiversité, le soutien au commerce et à l'artisanat, l'économie circulaire, la revitalisation urbaine, le numérique, la mobilité, la réduction des inégalités sociales et territoriales.

Certaines de ces priorités sont inscrites dès le début du contrat, d'autres seront ajoutées au cours de son exécution. Le CRTE remplacera progressivement et de manière pragmatique les dispositifs de contractualisation existants de droit commun et thématiques. Il intégrera notamment les programmes mis en œuvre par le Gouvernement au profit des territoires : Petites villes de demain, France services, France Très Haut Débit, France mobilités. Il reprendra les actions prévues dans les plans climat air-énergie territoriaux et valorisera les outils existants : Territoires d'industrie, opération de revitalisation des territoires (ORT) à venir dans le cadre de Petites Villes de Demain, opérations programmées d'amélioration de l'habitat envisagées dans le cadre du projet de PLH : projet d'ORI-THIRORI....

Le présent accord exprime et consacre l'ambition commune des parties d'apporter une réponse puissante aux conséquences de la crise à court, moyen et long-terme, en soutenant de manière renforcée le secteur économique et l'emploi et en plaçant au cœur de leurs actions l'objectif de transition écologique. Les parties s'engagent à ce que l'intercommunalité soit accompagnée pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un contrat de relance et de transition écologique construit à partir des besoins du territoire.

## **ARTICLE 2 - GOUVERNANCE DU PRÉSENT CONTRAT**

Les représentants de l'État et de l'intercommunalité mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité départemental du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

### 2.1. Comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par la préfète du département de la Loire ou son représentant et par le président de l'intercommunalité ou son représentant. Il est composé de représentants de l'exécutif, Président & Vice-Présidents, et des services de l'intercommunalité, des services de l'État, de l'ANAH, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics, opérateurs socio-économiques et membres de la société civile mobilisés

en appui du CRTE (chambres consulaires, associations représentatives...), et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il aura un rôle consultatif et siégera au moins 1 fois par an pour :

- examiner l'avancement des mesures et la programmation des actions ;
- établir l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi ;
- étudier et arrêter les propositions d'évolution du CRTE en termes de mesures et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), à proposer à la délibération du Conseil Communautaire ;
- proposer d'éventuelles corrections.

Le Conseil Communautaire validera par une délibération la contractualisation initiale, puis une fois par an, le programme et les annexes financières concernant la CCMP. Tout avenant au CRTE devra également être validé en Conseil communautaire.

## 2.2. Comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et de l'intercommunalité. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les réunions. Il est composé : des Vice-Présidents en charge du CRTE, de la Direction Générale des Services de la CCMP et des services de la Communauté de Communes, du représentant de l'Etat au CRTE , des services de l'Etat (ABF, mobilités, risques, cohésion sociale, habitat, urbanisme, environnement...) des représentants des partenaires (PNR, Alec, SIEL-TE...), des opérateurs (EPORA, bailleurs sociaux...), des financeurs et des bureaux d'études qui accompagnent la collectivité...

Il se réunira au moins 2 fois par an pour :

- établir et examiner l'exécution du CRTE ;
- vérifier l'avancement des mesures, veiller en détail au bon déroulement des actions et analyser les éventuelles difficultés afin de proposer des corrections ;
- mettre en place les outils d'évaluation et en étudier les résultats ;
- anticiper les évolutions et proposer l'inclusion, l'adaptation ou l'abandon des actions.

## **ARTICLE 3 – SUIVI ET ÉVALUATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des différentes mesures et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de l'intercommunalité et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et

présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés peuvent être établis de façon complémentaire.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, mesures et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fait l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intègre au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le suivi-évaluation doit être envisagé comme un système intégré de réflexion et de communication qui doit être planifié, géré et doté de moyens adaptés, et non comme un simple travail de statistique ou seulement une obligation imposée de l'extérieur.

Tout système de suivi-évaluation requiert de mettre en œuvre les tâches suivantes : conception et mise en place ; collecte et gestion de l'information ; réflexion critique (sur les enseignements de l'expérience et sur l'information recueillie) pour améliorer l'intervention ; communication des résultats

A ce stade, la CCMP en collaboration avec l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise (EPURES) a mis en place un premier recueil d'indicateurs (cf ci-dessous).

Ce dispositif a vocation à être complété d'ici la fin d'année 2021 à un double niveau : celui du territoire de manière large et celui des actions de manière plus précise lorsque cela est possible et nécessaire.

*Cf tableau récapitulatif suivi - évaluation provisoire en annexe III.*

#### **ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de 6 ans.

Un bilan d'étape sur la base de l'évaluation du CRTE peut donner lieu si nécessaire à une évolution, voire une réorientation de la stratégie, le cas échéant sous forme d'avenant.

Au terme du contrat, un bilan général sera conduit pour en évaluer les résultats.

#### **ARTICLE 5 – ÉVOLUTION ET MISE À JOUR DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

Le CRTE est évolutif. Il peut être modifié par avenant d'un commun accord de tous les partenaires et après avis du comité de pilotage et délibération de la Communauté de Communes.

Les annexes I et III sont régulièrement mises à jour au fil de l'eau, après examen et avis du comité technique puis validation par une délibération de la Communauté de Communes, sur avis du comité de pilotage.

L'annexe II spécifique à chaque établissement public ou opérateur est modifiée à son initiative et proposée pour avis au comité technique puis validée par une délibération de la Communauté de Communes, sur avis du comité de pilotage

Les éventuelles demandes d'adhésion au CRTE sont analysées au fur et à mesure de leur arrivée par le comité technique et validées annuellement par la Communauté de Communes, sur avis du comité de pilotage.

## **ARTICLE 6 – COMMUNICATION**

L'État et l'intercommunalité s'engagent à mettre en œuvre une communication coordonnée afin de mettre en lumière le déploiement du CRTE au plus près du territoire.

## **ARTICLE 7 – TRAITEMENT DES LITIGES**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Lyon.

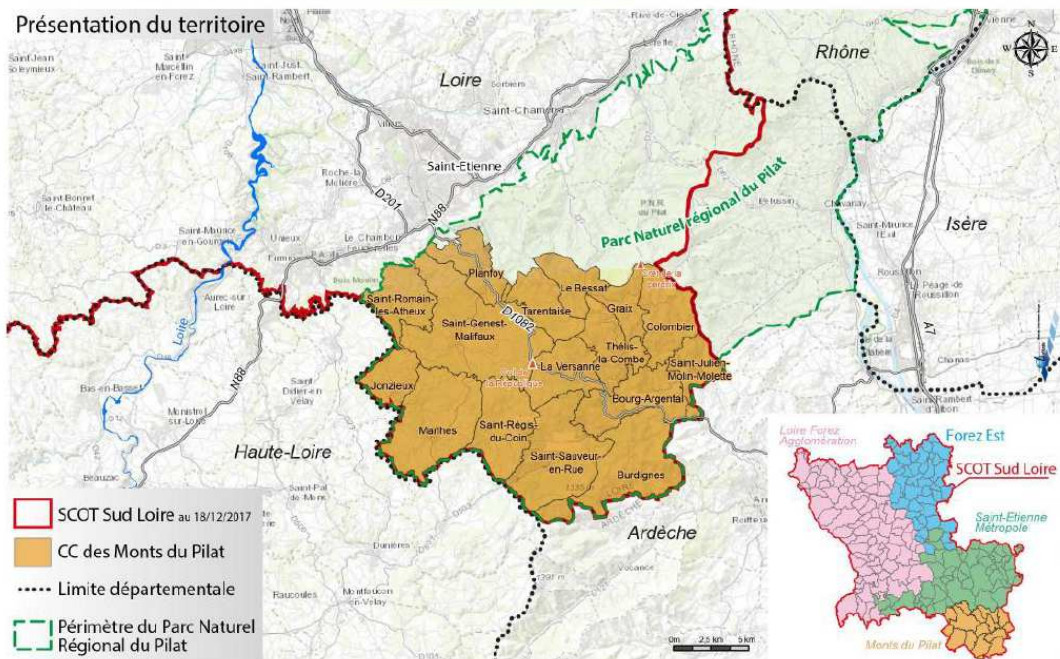


## II. Diagnostic du territoire

### 1- UN TERRITOIRE, UNE MOBILISATION FORTE

#### 1.1- Le Pilat, dynamiques et singularités

##### 1.1.1- Une dynamique singulière



Source : CCMP

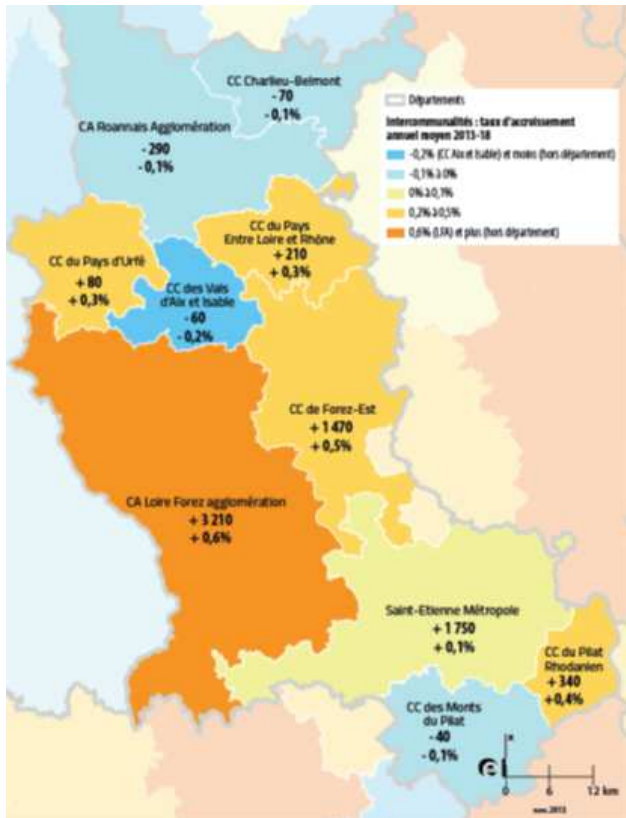
La Communauté de Communes des Monts du Pilat (CCMP) est une intercommunalité regroupant 16 communes du Sud de la Loire, en plein cœur du Parc Naturel Régional du Pilat. Elle regroupe 15 237 habitants en 2018.

Source : INSEE – rapport e-observ'epures 2021

Elle a été créée en 2004 et son périmètre territorial a été maintenu en 2016 lors de la refonte de la carte ligérienne des intercommunalités.

Entre 2010 et 2018, la CCMP a une légère décroissance démographique de l'ordre de -0,4% par an alors que la Loire à une croissance sur la période.

Le solde naturel de la CCMP est négatif, tandis que récemment le solde migratoire a renoué avec un solde positif.



Il est important de souligner qu'avant 2010, la CCMP présentait une croissance démographique liée principalement à l'arrivée de nouvelles populations.

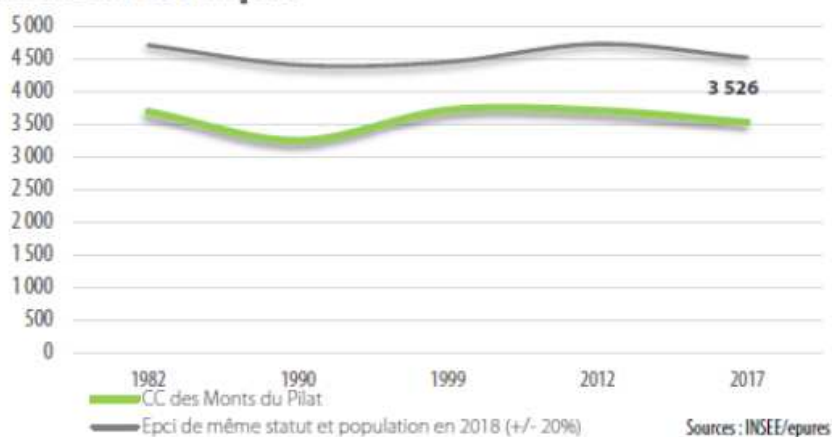
On observe un vieillissement de la population : en effet la part des plus de 60 ans augmente alors que celle des moins de 29 ans a tendance à diminuer.

démographie epures 2021

Source : INSEE – Observatoire

La CCMP compte un peu moins de 3.600 emplois occupés, en baisse par rapport à 2010 (-226 emplois). Ceux-ci se répartissent principalement entre Bourg-Argental (913) et Saint-Genest-Malifaux (851).

### Evolution de l'emploi



Source : INSEE– rapport e-observ' epures

La baisse des emplois concerne principalement le secteur de l'industrie (-21%), des commerces, transports et services (-12%) et de l'administration (-7%). Le secteur de la construction a gagné plus d'une centaine d'emplois (+37%).

Le secteur de l'administration, enseignement, santé et action sociale représente 40% des emplois. Viennent ensuite les emplois de services et commerces. La vocation agricole du territoire reste encore forte malgré la diminution du nombre d'agriculteurs.

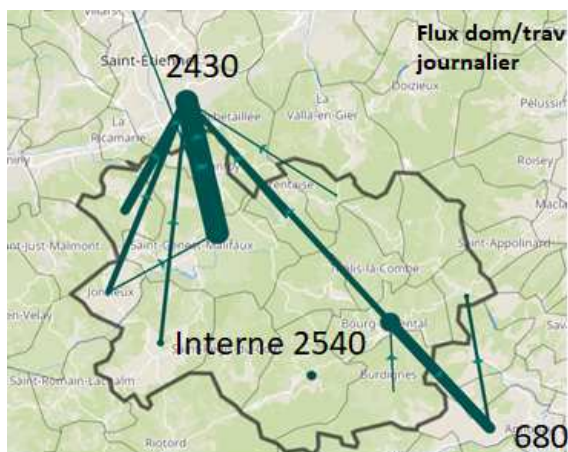
La CCMP présente une légère augmentation, à 8,20 %, du chômage sur le territoire, inférieur aux taux national et départemental (13.40%).

### 1.1.2- Un territoire rural en relation avec deux bassins de vie

L'attractivité vers les bassins d'emplois et de services de Saint-Etienne, en premier lieu, et d'Annonay est forte.

On note une forte évasion des actifs : près de 3 actifs sur 4 travaillent dans une autre commune que la commune de résidence. 62% des actifs travaillent en dehors du territoire, cela induit forcément des comportements relatifs à leurs déplacements domicile-travail (mode de garde, forte évasion des achats...) et marque un phénomène structurel de résidentialisation du territoire.

Notons tout de même que les migrations domicile-travail sont au moins aussi importantes en interne au périmètre de la CCMP qu'à destination de Saint-Etienne.



Source : INSEE- Observatoire démographie epures 2021

La Communauté de communes des Monts du Pilat doit être abordée au travers de sa participation au fonctionnement de territoires en réseaux et, dans une approche systémique en lien avec le Sud Loire et le bassin d'Annonay.

Ce territoire de montagne doit être pensé en résonance entre son maillage de bourgs et de petites villes et des agglomérations et Métropole avec lesquels il fait système. Le devenir des petites villes centres qui le structurent et dans lesquelles la population se reconnaît sont à penser dans cet environnement singulier.

## 2- ATOUTS ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE : DES SPÉCIFICITÉS QUI NOUS RENDENT AMBITIEUX

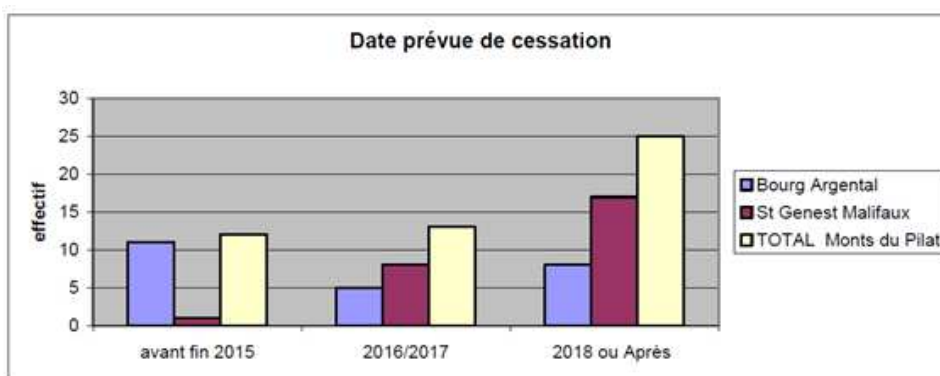
### *Le développement du territoire fondé sur la valorisation des ressources locales*

2.1- Une terre (d'élevage) et de productions locales favorables au développement d'une alimentation de proximité

#### **Nos atouts et faiblesses**

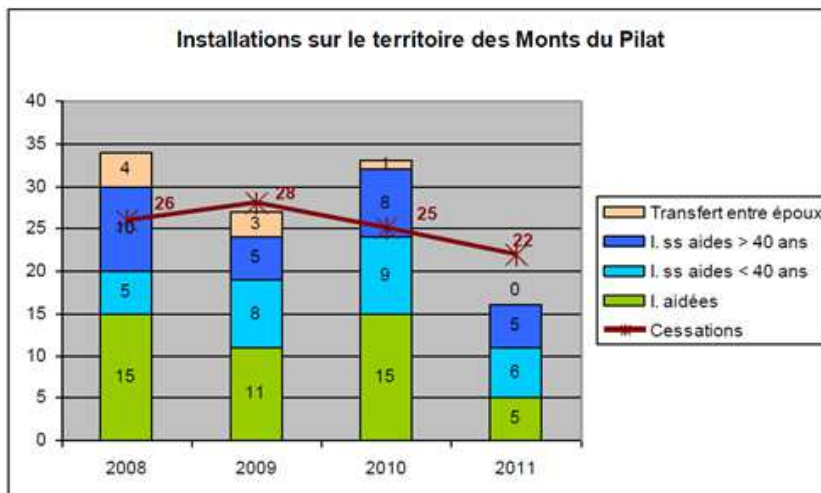
Avec un secteur agricole et sylvicole représentant 30% des établissements actifs en 2011, contre seulement 12% dans la Loire, le caractère agricole des Monts du Pilat se maintient. L'activité est majoritairement tournée vers l'élevage, avec une filière historique bovin lait dominante et une filière lait caprine en seconde place. Le secteur est cependant impacté par la diminution du nombre d'agriculteurs exploitants, qui atteint 38% en 10 ans (1999-2009), contre 23% dans la Loire.

La dynamique de renouvellement, soutenue sur l'ensemble du territoire, est cependant moins opérante dans le canton de Bourg-Argental, qui concentrait, en 2014, les plus faibles taux de renouvellement et le plus grand nombre de cessations d'activité potentielles dès la fin de l'année 2015. Les situations de cessation étaient moins nombreuses et moins urgentes sur le canton de Saint-Genest-Malifaux.



Source : Chambre d'agriculture Loire

La location précaire associée au non-recours aux aides à l'installation, qui représentent 58 % des installations totales contre 36% pour la Loire, fragilisent plus largement la pérennité des exploitations.



Source : MSA<sup>3</sup>. Ce graphique est donné à titre d'information et il est à interpréter avec beaucoup de précautions, car les catégories ne sont pas exactement les mêmes que celles habituellement utilisées par la Chambre d'Agriculture.

Source : Chambre d'agriculture Loire

Par ailleurs, le territoire a engagé une dynamique de diversification des productions et leur valorisation pour l'alimentation de proximité. En 2010, le territoire des Monts du Pilat comptait 181 exploitations professionnelles pratiquant la vente en circuits courts, ainsi que 30 exploitations en Agriculture Biologique contre 18 en 2000. La présence de l'AOC Rigotte de Condrieu, bien que son périmètre ne couvre pas l'ensemble du territoire, constitue également un marqueur de qualité.

De 2000 à 2010, le territoire a perdu 642 hectares de Surface Agricole Utile (SAU) au profit de l'urbanisation et de la forêt, soit l'équivalent de la SAU de 20 exploitations locales. En 2010, la SAU ne représente plus que 34,4% de la surface totale de la Communauté de communes. Ce phénomène n'est pas spécifique au territoire, mais il est plus fort que sur le reste du département. En effet, on constate une diminution de 5,7% de la SAU en 10 ans dans les Monts du Pilat contre 4% pour le département.

## Les enjeux

- **Créer une culture de l'installation / transmission pour faciliter les projets de reprise**

Dans un contexte global de différentiel croissant entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs dans les Monts du Pilat, le maintien de l'activité agricole est un des enjeux du maintien de sa vocation de territoire rural. Le renforcement de la dynamique de renouvellement des exploitations met en évidence un besoin d'anticiper et de susciter la réflexion sur la transmission et sur l'installation, notamment dans le canton de Bourg-Argental.

Il s'agit d'améliorer la connaissance de la situation des exploitations, afin de construire et d'accompagner des projets de valorisation et de transmission par filière et par secteur du territoire. L'accompagnement de ces projets s'articule avec la création des conditions d'une synergie entre les futurs cédants et les porteurs de projets, ainsi que la



communication sur les dispositifs d'aide. Des solutions pour permettre l'hébergement du repreneur sur le site d'exploitation, tout en garantissant le logement du cédant dans des conditions acceptables pour tous, sont également à prendre en compte.

- **Conforter les exploitations existantes**

La pérennité des exploitations récentes dépend de leur aptitude à développer un système de production rentable et cohérent avec le milieu. Il est essentiel de leur permettre de s'agrandir pour disposer des surfaces nécessaires à l'atteinte d'une certaine autonomie fourragère, un enjeu prégnant sur le territoire d'élevage des Monts du Pilat. Le foncier nécessaire à l'activité agricole doit être sécurisé. Cet enjeu implique une réflexion en amont des documents d'urbanisme pour garantir la vocation agricole des espaces à enjeux agronomiques, mais également un travail de promotion du bail auprès des propriétaires. La lutte contre le morcellement du foncier, qui réduit le potentiel de valorisation des surfaces par exploitation, est également à mobiliser.

- **Conserver le potentiel agricole du territoire**

Une restructuration de la filière laitière bovine est amorcée afin de renforcer la densité et la rentabilité des collectes. Dans ce contexte, les petites exploitations laitières non modernisées apparaissent les plus en difficultés. Il s'agit de favoriser l'adaptation des exploitations en travaillant plus étroitement avec les entreprises de collecte, en favorisant le dynamisme des CUMA (sociétés coopératives agricoles), et en accompagnant la modernisation et la mise au norme du parc de bâtiment.

La diversité des projets de reprise et des productions, facteur de dynamisme, est également à favoriser, ainsi que la pérennisation du potentiel local en matière d'agriculture biologique et de circuits courts. Ces enjeux constituent des opportunités fortes d'articuler le développement économique, les réflexions sur la sécurité alimentaire et la transition écologique et énergétique sur les Monts du Pilat, notamment à travers le développement d'une stratégie alimentaire territoriale, pour laquelle la CCMP vient d'être labellisée « Programme Alimentaire Territorial » en émergence. Une vigilance particulière est cependant nécessaire pour ne pas perdre le fruit des investissements financiers importants, notamment publics, engagés dans ces projets tournés vers la qualité et le local. Les risques inhérents à la transmission des exploitations laitières biologiques appellent la construction d'une stratégie filière spécifique.

## 2.2- La production forestière et la transformation du bois.

### **Nos atouts et faiblesses**

La forêt représente plus de 50% du territoire du Pilat.

Depuis 2006, le territoire de la CCMP est couvert par un **Plan filière-bois départemental**. Le dernier programme d'actions sur 2015-2020 a permis d'engager localement des démarches en faveur de la préservation des multiples fonctions de la forêt et du développement de sa filière économique. Il a, en effet, soutenu la création de 32 km de voiries forestières en 15 ans (2006-2020) et la rénovation de 14 km, soit 10% des linéaires éligibles sur ce dernier volet. Par ailleurs, la rénovation s'est concentrée sur l'ex-canton de Saint-Genest-Malifaux. Dans la perspective de pallier la diminution de l'action de reboisement post 1995 et de garantir la ressource au-delà de 2030, les propriétaires de

terrains à faible revenu ont également bénéficié d'un appui dans le cadre du plan. Celui-ci a concerné 18 dossiers de reboisement entre 2015 et 2020 sur le territoire de la CC des Monts du Pilat, soit une surface de 41 ha.

Ce dispositif départemental a également permis d'amorcer la dynamique de construction d'une première Charte forestière 2012-2018 à l'échelle du Pilat. La démarche a été relancée en 2020 à l'horizon 2026, avec une ambition partenariale élargie à l'ensemble des acteurs en lien avec la forêt. Elle est animée par Fibois 42, interprofession de la filière forêt-bois sur la Loire, et copilotée avec le Parc naturel régional et les 4 EPCI du Pilat.

La Charte forestière Pilat 2020-2026 s'organise autour de 4 axes stratégiques, qui visent à valoriser la multifonctionnalité de la forêt :

- Conduite et gouvernance de la Charte
- Développement, partage et prise en compte des connaissances biologiques et climatiques en milieu forestier
- Accompagnement des acteurs de filière forêt-bois pour améliorer les conditions d'exploitation et d'utilisation de la ressource
- Poursuite des échanges avec les autres utilisateurs de la forêt

## Les enjeux

- **Anticiper la fragilité de l'exploitation forestière face au changement climatique**

Le territoire devra répondre au défi de la continuité et du maintien de la gestion forestière dans un contexte de changement climatique. Une stratégie territoriale d'adaptation au changement climatique avec un volet bois spécifique est en cours d'élaboration par le Parc.

Dans le Pilat, les zones forestières les plus sensibles à l'impact du réchauffement climatique sont surtout les piémonts, qui peuvent montrer des signes de difficulté face aux sécheresses répétées et aux périodes de canicules. Certaines essences sont également à surveiller en priorité (Hêtre, Sapin pectiné à basse altitude, Epicéa commun, Pin Douglas).

L'importance de la couverture forestière du territoire amène à considérer la préservation de la forêt comme un enjeu incontournable pour les stratégies locale d'adaptation et d'atténuation du réchauffement climatique (stockage carbone, protection de la ressource en eau, îlots de fraîcheur...).

- **Rénover ou créer des dessertes forestières**

De nombreux massifs forestiers sont encore mal desservis dans le Pilat, ce qui entraîne des difficultés de gestion et d'exploitation forestière ainsi que des dégradations des chemins non adaptés au passage des engins forestiers. La réalisation récente d'un plan de gestion collectif réussi à l'échelle du massif de Burnisson doit permettre une interface opérationnelle plus productive dans ce domaine.

La réalisation récente d'une analyse des situations et des besoins d'amélioration et structuration de la desserte sur les différents sous massifs du territoire crée le support de réflexion pour le développement de projets dans les prochaines

années.

Il s'agira de poursuivre les démarches visant à résorber cette carence en desserte, à travers l'amélioration de la connaissance des situations sur chaque massif et l'animation de projets, notamment de dessertes collectives, avec les professionnels de la filière. En phase réalisation, une vigilance particulière sur la prise en compte des enjeux écologiques et paysagers lors de la création des dessertes sera nécessaire.

- **Assurer la gestion du risque incendie**

22 communes du Parc du Pilat, dont 8 sur le territoire de la CCMP, sont classées en zone DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie) au titre de l'Arrêté préfectoral n° DT-11-538. Le réchauffement climatique induit des épisodes de sécheresse plus fréquents et plus intenses, notamment en été, de nature à augmenter les risques d'incendies et de propagation de feu.

Sur ces communes, la structuration de la desserte pour la gestion forestière permettra d'intégrer une amélioration de l'accès aux services incendies et d'envisager la mise en place d'hydrants de protection. La mise en application des obligations réglementaires de débroussaillage devra par ailleurs y être déployée.

Dans le cadre du Plan Pastoral Territorial du Pilat, une expérimentation est par ailleurs envisagée sur les communes concernées. Certaines parcelles seront mises en pâturage afin de créer un pare-feu par rapport à la forêt.

- **Soutenir la création d'un réseau d'entreprises et structurer la filière bois**

Le dynamisme de la filière bois, composante essentielle de l'économie locale, est un enjeu fort sur le territoire. Le renforcement de ce dynamisme induit la continuité des actions initiées en faveur de la structuration de la filière de l'amont vers l'aval. En particulier, la démarche engagée dans le cadre de l'Opération Collective en Milieu Rural portée par la CCMP et financée au titre du FISAC, visant la promotion des entreprises de la deuxième transformation sur le territoire, sera poursuivie. A terme, il s'agit d'accompagner des actions communes dans le cadre du réseau d'entreprises de l'aval qui sera créé.

La sécurisation des débouchés pour le bois passe également par le développement d'autres usages (bois énergie, construction bois).

Les enjeux pour le bois-énergie portent notamment sur la mise en relation des détenteurs de la ressource bois énergie avec les maîtres d'ouvrage publics ou privés promoteurs de chaufferies et de réseaux de chaleur. Ce volet nécessite plus largement une réflexion sur l'équilibre des prix pour éviter une concurrence délétère sur la filière du bois d'œuvre, comme sur l'équilibre entre besoins, ressources et capacités d'exploitation locales, même si les marges d'évolution sont larges.

Concernant la construction, le bois est également pour le massif du Pilat une ressource locale qu'il est pertinent de valoriser. Les actions menées à ce titre par



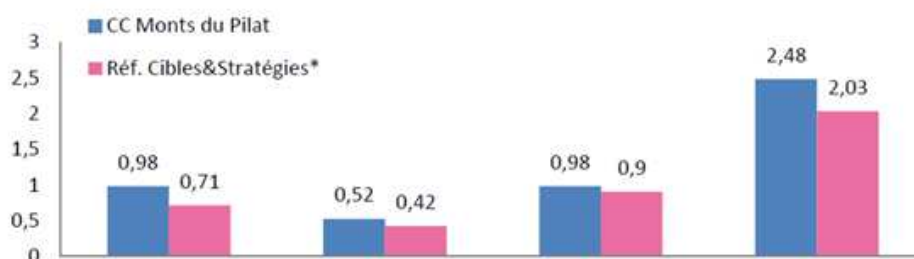
Fibois 42 sont à poursuivre pour que le recours au bois local en tant que matériau de construction devienne plus systématique. Dans cette perspective, un accompagnement des maîtres d'ouvrage publics et privés (les collectivités, les bailleurs, les entreprises) est à déployer, en parallèle de la promotion des usages nouveaux pour les essences locales (panneaux acoustiques en sapin blanc...).

## 2.3- Un territoire dynamique et attractif pour le commerce, l'artisanat, la petite industrie et les services

### Nos atouts et faiblesses

Le maillage alimentaire est bien déployé en centralité, comme l'illustre la valeur élevée du ratio du nombre de commerces traditionnels alimentaires pour 1 000 habitants, qui atteint 2,48% sur le territoire. 5 communes représentant 61,6% de la population disposent d'un tissu commercial de première nécessité complet, soit au-dessus des moyennes habituellement observées (50% à 55% de la population disposant d'un tissu complet). Seules 4 autres communes disposent d'une boulangerie/petite épicerie qui les placent en tissu commercial incomplet.

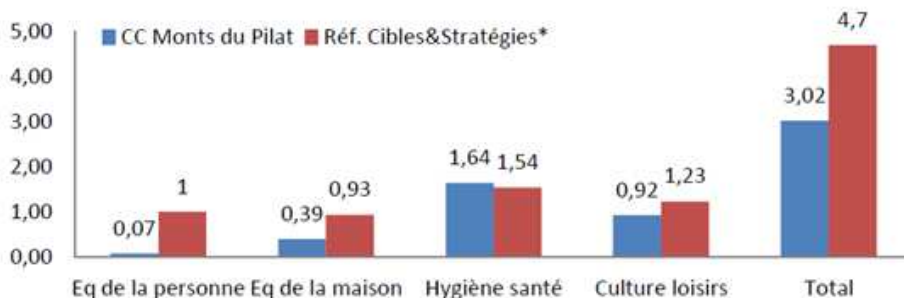
*Densité de l'offre alimentaire traditionnelle de proximité (hors GSA >300 m<sup>2</sup>)*



Source : diagnostic FISAC – CCMP

Les services de santé et des autres équipements non marchands sont également bien implantés en centralité. L'offre non alimentaire est avant tout une offre de proximité, regroupée à 77% sur Bourg-Argental, Saint-Genest-Malifaux, et Saint-Julien-Molin-Molette. La densité commerciale relativement faible du maillage non alimentaire (hors services et CHR) témoigne de la faible emprise de l'offre au-delà de ces trois pôles structurants. Cette situation met en évidence une certaine dépendance des Monts du Pilat à des pôles extérieurs au territoire.

*Les densités en commerces traditionnels non alimentaires (hors services et CHR)*



Source : diagnostic FISAC – CCMP

Si la CCMP dispose d'un bon maillage du tissu commercial de base, l'offre reste concentrée autour de deux polarités au sein d'un territoire étendu et peu dense. Ainsi les communes "pôles" portent 58% de l'offre commerciale, à raison de 35% pour Bourg-Argental et 23% pour Saint-Genest-Malifaux. D'autre part, ces deux polarités ont un fonctionnement bien distinct. Avec une faible diversité commerciale, une progression de la vacance résidentielle et commerciale et des chiffres d'affaires des professionnels en baisse, le secteur de Bourg-Argental paraît davantage fragilisé.

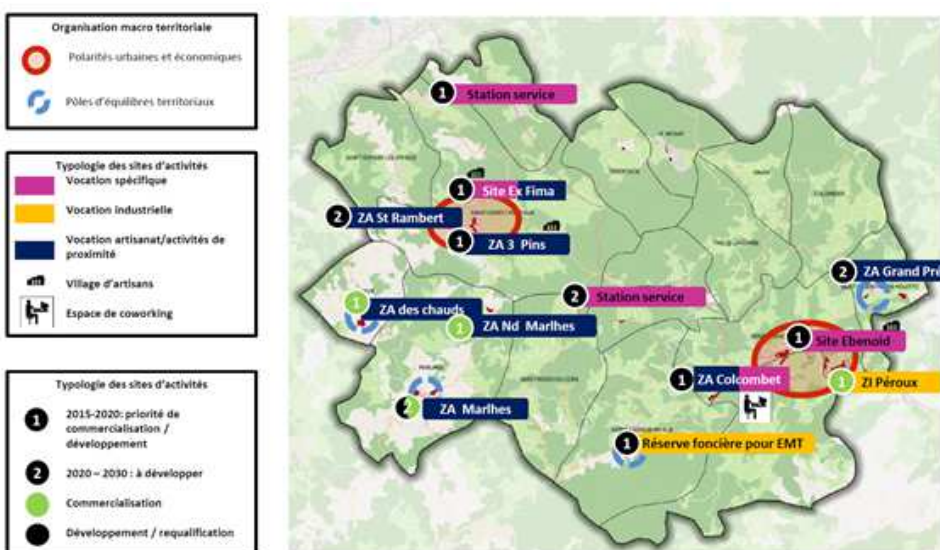
Bien que les ménages considèrent le plus souvent les commerces des polarités qu'ils fréquentent comme attractifs, le stationnement constitue un point de progrès pour les deux principales centralités. Concernant l'accès des commerces pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), la part des locaux remplissant cette condition atteint seulement 65 %.

Le tissu commercial et artisanal de la CCMP se distingue également par un nombre élevé de professionnels travaillant depuis leur domicile, qui atteint 56%. Cette situation pèse sur la souplesse de la transmission des activités, dans un contexte de renouvellement déjà fragilisé par une forte proportion de professionnels âgés et de faibles échéances de transmission à court terme.

**Par ailleurs, la CCMP porte différentes démarches et dispositifs dans le champ du développement commercial, de la petite industrie et de l'artisanat.**

Le territoire de la CCMP s'est doté en 2016 d'un **Schéma d'Accueil des Entreprises (SAE)** pour orienter les porteurs de projet vers des espaces adaptés, et pour segmenter l'offre. Notamment, l'implantation de l'offre commerciale n'est pas possible dans les ZA/ZI non définies comme tel. Le SAE estime les besoins fonciers pour le développement des zones d'activités locales à 5 à 6 hectares bruts à l'horizon 2025-2030. Il comptabilise 2,3 ha de disponibilités foncières immédiates appartenant à la CCMP.

2015-2020	2020-2025	2025-2030	Total
~ 7,3 ha	~ 3.5 ha		10.8 ha brut possibles



Evolution des besoins fonciers et vision cartographique du schéma d'accueil économique  
Source : CCMP

Le SAE préconise également différentes solutions immobilières, dont certaines sont déjà déployées sur le territoire, tels les ateliers-relais.

**Les priorités opérationnelles en matière de production de foncier économique sont orientées vers le recyclage de friches (site ex Fima à St-Genest-Malifaux, site Ebénoïd à Bourg-Argental et reconversion de sites de station-service le long de l'ex RN82). Un de ces projets, sur la commune de Planfoy, vient de bénéficier du fonds friches mis en place par l'Etat en juin 2021 dans le cadre du plan de relance.**

Par ailleurs, une **Opération Collective en Milieu Rural** (Fonds FISAC), portée conjointement par la Communauté de communes des Monts du Pilat et l'Etat, est en cours sur le territoire depuis 2018 et jusqu'en janvier 2022. Des aides directes aux commerces et artisans sont mises en place dans le but de les aider à financer des rénovations et mises en accessibilité de leurs locaux, ainsi que des acquisitions de matériels spécifiques. Plusieurs actions collectives sont également en cours de réalisation sur différentes thématiques afin de relancer la dynamique des activités et des deux centralités que sont Bourg-Argental et Saint-Genest-Malifaux (animation de rencontres entre professionnels, développement des solutions numériques dédiées au commerce...). A ce jour, 30 entreprises ont bénéficié d'une aide financière directe, dont 7 à Saint-Genest-Malifaux et 7 à Bourg-Argental.

## Les enjeux

La fonction économique, fonction structurante des centralités, est l'un des piliers du projet « Petites villes de Demain » des communes de Bourg-Argental et Saint-Genest Malifaux. Ainsi une partie des actions du projet de revitalisation constituent directement ou indirectement des leviers en réponse aux enjeux du dynamisme commercial et artisanal du territoire.

- **Permettre l'accès aux services commerciaux**

Cet enjeu porte sur l'aménagement des principales centralités du territoire pour satisfaire les usagers et conserver les bons niveaux de fréquentation et de satisfaction actuels des polarités. Il se décline selon les secteurs à travers des besoins d'amélioration de la sécurisation des accès, de la signalétique et du stationnement. A Bourg-Argental, si l'offre de stationnement est quantitativement satisfaisante, l'organisation du centre-ville (sens de circulation, sécurisation) et la signalisation des espaces de stationnement apparaissent perfectibles pour améliorer la lisibilité de la centralité. A Saint-Genest-Malifaux, la traversée du bourg, tant piétonne que routière, reste à améliorer. Différentes démarches de requalification des espaces publics répondant à ces enjeux sont programmées dans le cadre du projet de revitalisation "Petites Villes de Demain".

Au-delà de la question du stationnement, pointée par les usagers comme par les commerçants, le vieillissement de la population laisse présager une montée en puissance des questions d'accès aux commerces de proximité et de leur mise en accessibilité PMR.

- **Accompagner la reprise et la transmission**

L'accompagnement à la transmission de l'activité est un enjeu pour maintenir le tissu commercial et artisanal du territoire. Un accompagnement sur la séparation habitat-atelier est à construire afin de faciliter les démarches de transmission et de reprise. Simultanément, l'accueil de l'artisanat en ZA sera favorisé, dans la continuité des actions engagées en matière de création de solutions immobilières innovantes.

A ce titre, il est également nécessaire, afin de compléter l'accompagnement de l'entreprenariat, d'envisager des espaces de travail nouveaux, différents des zones d'activités ou des ateliers-relais, permettant le coworking et le télétravail. La création d'un village d'artisans et de l'espace numérique de travail partagé, « L'Éclosoir », répond à ce besoin de flexibilité, tout en favorisant les échanges entre acteurs (entrepreneurs, porteurs de projets...). Ce projet implanté sur une ancienne friche à Burdignes est prévu dans le cadre du programme "Petites villes de Demain ».

Plus généralement, l'articulation des politiques d'espace d'accueil des entreprises avec un enjeu de sobriété foncière renforcé représente un défi pour le territoire.

- **Conforter les pôles commerciaux traditionnels**

Le soutien des activités présentes dans les deux pôles structurants de Bourg-Argental et de Saint-Genest-Malifaux, en proposant les espaces et les services nécessaires à leur développement, est un enjeu important. L'objectif est également l'adaptation de l'offre traditionnelle à l'évolution des modes de vie et de consommation (circuits courts, tourisme, digitalisation et commerce numérique, courses à distance...). Les actions à engager dans cette perspective s'inscrivent dans différents champs.

En matière d'aménagement urbain, il s'agit d'améliorer l'attractivité et la valorisation des espaces en centre-ville (articulation des différentes fonctions urbaines, espaces de respiration, interconnexion entre secteurs d'intérêt, place du piéton...). Dans le cadre du projet « Petites villes de Demain » et de l'OCMR portée par la CCMP, des actions d'appui à la rénovation des façades et la remise en état de locaux obsolètes sont déjà engagées. Elles permettent d'améliorer l'attractivité des linéaires commerciaux, tout en préservant les capacités financières des commerçants.

D'autres démarches figurant « Petites villes de Demain », participent également à relancer la dynamique des activités en centralité.

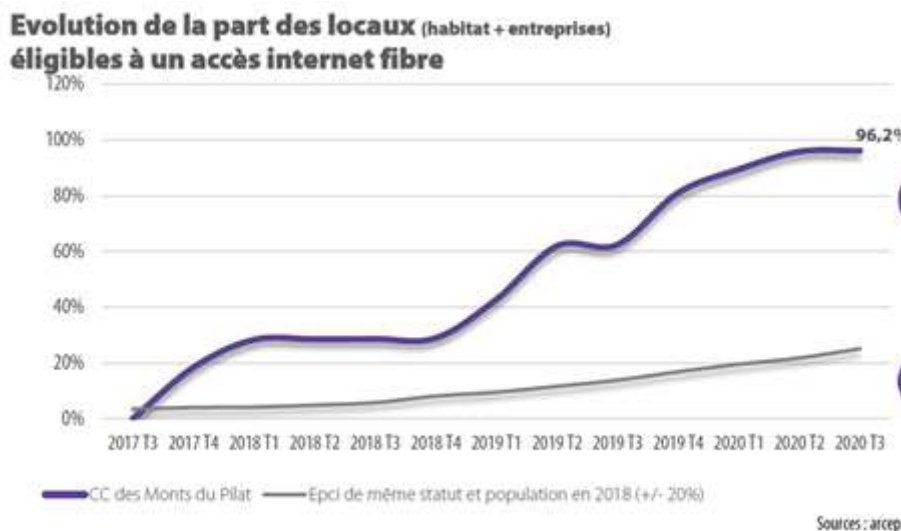
Il s'agit des actions dont le but est de fédérer les professionnels (création d'associations de commerçants et unions commerciales, rapprochement des commerçants, artisans, restaurants, restaurations collectives dans le cadre de circuits courts...) et de les accompagner au développement des outils numériques. En particulier, la réflexion engagée dans le prolongement de l'OCMR sur un développement numérique permettant aux commerces d'accroître leur visibilité sur Internet et de toucher une nouvelle clientèle, reste à poursuivre.

## **2.4 Une longueur d'avance sur les accès au numérique**

### **Nos atouts et faiblesses**

L'ouverture économique et sociale du territoire du territoire des Monts du Pilat est concomitante de son ouverture numérique. Celle-ci se poursuit à travers le développement des infrastructures comme des usages.

La CCMP s'est associée au Syndicat Intercommunal des Energies du département de la Loire (SIEL), pour porter le projet THD42 (Très Haut Débit hors zone AMII dans la Loire), visant à desservir chaque habitant de la Loire en fibre optique. Le déploiement du dispositif, qui a nécessité 583.3 km de fibre et 11 points de mutualisation sur ce secteur, est ainsi achevé depuis 2020. 96% des locaux résidentiels et économiques sont équipés.



Source : Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes – rapport e-observ epures

À la suite des campagnes de raccordement et d'abonnement auprès des opérateurs, le territoire compte 3 250 abonnements actifs pour 9 906 de prises terminales optiques potentielles.

Par ailleurs, la CCMP décline la question de l'accès au numérique selon les usages grand public et professionnel à travers différentes démarches.

L'action de la Maison des Services, créée en 2020 par la CCMP, contribue à pallier les difficultés subsistantes suite au déploiement de la fibre (coût, problèmes techniques, absence d'espaces publics numériques, peu d'offre de service et manque de professionnels ou structures qualifiés pour accompagner les habitants). Elle agit en soutien aux plus vulnérables, les publics éloignés des services. A ce volet social est associé un volet loisirs ou culturel, au travers des services numériques proposés par les médiathèques du réseau de lecture publique des Monts du Pilat.

La thématique est également évoquée par le Schéma d'Accueil Economique, qui comporte un projet de création et de développement d'un espace numérique de travail partagé pour les entreprises et les professionnels, nommé « L'Éclsoir ».

## Les enjeux

- **Développer de nouveaux usages numériques**

La crise sanitaire, que connaît le pays depuis le début de l'année 2020, a joué un rôle de catalyseur du développement des usages numériques. Les services communautaires et

municipaux ont besoin de s'équiper pour assurer une continuité du service public, une organisation des services aux habitants et aux entreprises qui se poursuivent même en période de confinement. De même, les établissements scolaires de Saint-Genest souhaitent s'outiller pour prendre en compte l'évolution de l'enseignement et s'adapter aux épisodes actuels ou à venir tels que le confinement. Le développement de ces usages implique des solutions adaptées et équipements numériques complémentaires à déployer.

- **Planter des espaces numériques partagés**

Un besoin a émergé sur le territoire en matière d'équipement à destination des professionnels et entreprises, associant une offre immobilière adéquate, des opportunités de partage et de mise en réseau des utilisateurs, ainsi qu'un équipement numérique adapté. Il s'agit de poursuivre le projet de création et de développement de l'espace numérique de travail partagé pour les entreprises et les professionnels, « L'Éclosoir ».

Plus largement, le développement de l'accès au numérique en direction de toutes les catégories de la population est à poursuivre. La CCMP envisage pour cela la création de deux postes de conseillers numériques.

- **Favoriser la création d'activités**

Les projets d'équipement numérique partagé représentent un défi : constituer de réels atouts pour la création d'activités et d'emplois sur le territoire. En cela, leur offre de service ne sera pas uniquement dirigée vers les résidents télétravailleurs (fablab et outils numériques au service de la production, programme d'animation...).

## **2.5- Une destination touristique de pleine nature et de proximité**

### **Nos atouts et faiblesses**

Le territoire, par son intégration au sein du PNR du Pilat, bénéficie d'un attrait touristique renforcé. Situé aux portes des Métropoles de Lyon et de Saint-Etienne, sa fréquentation touristique est en premier lieu due aux citadins de proximité. Bourg-Argental constitue historiquement une étape pour le tourisme de passage.

En moyenne, l'activité touristique en hébergements marchands et en résidences secondaires représente un chiffre d'affaires de plus de 11 millions d'euros pour les commerces et les services de la CCMP (toutes activités confondues – calcul Cibles & Stratégies). Cet apport du tourisme au marché local contribue à près de 8% à l'activité totale. Les résidences secondaires, représentant 17% du parc total de logements contre 4,4% dans la Loire, contribuent à près de 70% à cette activité touristique.

Poids de la clientèle touristique sur l'ensemble du marché de la CCMP (tous postes de dépense)



Source : Diagnostic FISAC 2016

Le territoire est bien identifié pour son image « nature, terroir, proximité, découverte, sportive, conviviale », des valeurs importantes dans les critères de choix des français privilégiant les courts séjours et les petits dépaysements. Cette identité touristique a attiré des prestataires privés, dont l'arrivée sur le territoire depuis la fin des années 90, a contribué au développement de l'offre d'activités de pleine nature.



Source : Tableau de bord du tourisme durable Pilat 2014-2015

Notamment, le tourisme cyclable est en plein essor sur le territoire. Cette thématique, identifiée comme un levier pour la montée en puissance de la « Destination Pilat », fait l'objet d'un plan de développement touristique dédié engageant l'ensemble des acteurs publics du Pilat, dont la CCMP. Les boucles cyclotouristiques et VTT, les véloroutes-voies vertes Via Fluvia (17 km) et les grands cols (Croix de Chaubouret, col de la République...) constituent une offre à la fois familiale, sportive et d'itinérance. Concernant la Via Fluvia, véloroute-voie verte reliant la Loire et le Rhône, la piste qui traverse le territoire de la CCMP est en cours de réalisation. Le projet est mutualisé entre la CCMP et 5 autres EPCI réunis dans une Entente Intercommunale sur les départements de la Haute-Loire, de la Loire et de l'Ardèche.

L'offre en matière de randonnées (GR65, Sentier de St-Jacques-de-Compostelle, Grande Itinérance du Massif Central) constitue également un atout local.

Concernant le tourisme de neige, le territoire comprend un espace nordique constitué des 3 domaines du Bessat / Grands Bois, de Burdignes et de St-Régis. L'activité neige en



2020-2021 a permis de comptabiliser 17 227 passages sur les trois sites pour 41 jours d'ouverture. L'épaisseur de neige cumulée était alors mesurée à 1m, contre 1,50m pour la saison 2014-2015. L'enneigement diminue d'année en année sur les trois domaines. Un contrat de station durable de moyenne montagne a été mis en place depuis 2011 en lien avec la Région et le Département. Il est à l'origine d'une dynamique de réflexion initiée sur le tourisme 4 saisons, et plus largement sur la structuration de l'offre. Celle-ci a permis d'amorcer le renforcement du maillage touristique en « spots » et pôles d'activités mis en réseau par une offre plus diffuse. Ainsi, le territoire s'est doté, à Planfoy, d'un pôle d'activités verticales depuis 2014, conforté en 2016 par l'ouverture de la Maison de la Montagne et de l'Escalade.



Vue générale du pôle d'activité de Planfoy Source : étude AlterEspaces Plan d'actions pour le repositionnement touristique des Monts du Pilat 2010

Néanmoins, une marge de progrès subsiste sur la structuration d'une réelle offre de séjour permettant la reconnaissance du territoire en tant que destination touristique. D'autres freins concernent l'adaptation des sites touristiques et des hébergements à l'évolution des besoins de la clientèle.

Ainsi la fréquentation totale des lieux de visite présents sur le Pilat depuis 1997 est globalement en baisse. Les établissements présents sur le territoire semblent peiner à se renouveler, aussi bien en quantité (seulement 4 créations depuis 1997) qu'en qualité (peu de renouvellement des prestations, muséographies, etc.).

Enfin, l'offre de séjour des Monts du Pilat est fragilisée par la situation de certains types d'hébergement, en particulier les hôtels dont le nombre diminue. La filière hôtelière, marquée par des départs à la retraite et correspondant à une offre en milieu rural mal adaptée aux attentes actuelles, semble ainsi en perte de vitesse face à la concurrence des nouveaux hébergements (gîtes, chambres d'hôtes, etc.). Malgré une majorité d'hébergements labellisés Gîtes de France sur le Pilat, la fréquentation des gîtes est également en baisse.

## Les enjeux

- **Développer l'offre touristique permettant un tourisme durable**

Pour renforcer la contribution de chacun des pôles et sites touristiques à l'image de la « Destination Pilat », il est nécessaire de poursuivre la démarche de structuration touristique entamée. Celle-ci croise des approches visant à renforcer les différents spots



et pôles (image, infrastructures, acteurs impliqués...), à développer une offre diffuse et à les mettre en connexion sur l'ensemble du territoire.

Ce maillage de l'offre touristique implique une mise en lien des différents lieux de visite, sites d'intérêt, équipements, hébergements, centres-villes commerçants, points de vente de produits issus de l'artisanat et de l'agriculture locale... A ce titre, la poursuite des démarches en faveur du vélo (boucles cyclo et VTT labellisées Fédération Française de Cyclisme, Via Fluvia, services dédiés...) est particulièrement en jeu sur le territoire. Ces actions favorisent à la fois la mobilité durable des touristes et des habitants. Le développement de la signalisation touristique et de la signalétique, notamment en appui à la mise en tourisme du petit patrimoine, participe également à ce maillage. Enfin, la structuration d'un réseau d'hébergements de qualité et adapté aux attentes (gîtes de groupes, chambres d'hôte...) est à engager.

La communication mutualisée pour proposer des offres à l'échelle de la Destination Pilat constitue également un levier. A ce titre, l'opportunité offerte par la proximité des métropoles stéphanoise et lyonnaise est à exploiter davantage en matière d'orientation de l'offre.

- **Anticiper l'évolution de l'espace nordique**

Pour faire face à la diminution de l'enneigement en secteur de moyenne montagne, la poursuite de la structuration d'une activité touristique 4 saisons diffusant sur le l'ensemble du territoire est essentielle.

Dans la continuité de la dynamique initiée par la création du pôle d'activités verticales à Planfoy, la diversification des activités proposées est à soutenir : circuits VTT et VTT de descente, luge d'été, expériences sensorielles tels que sentier « pied-nus », agritourisme... Le lancement d'une réflexion prospective plus spécifique sur le devenir et l'évolution des domaines nordiques est à envisager.

- **Gérer les sites touristiques**

Le cadre paysager et l'environnement des Monts du Pilat constituent des éléments majeurs de l'attractivité touristique du territoire. La croissance de l'urbanisation et des déplacements, mais également le réchauffement climatique, constituent autant de pressions qui menacent aujourd'hui ce cadre d'activités et de loisirs. Le maintien de la diversité des paysages et des sites (plans d'eau, barrage, forêts, cols et crêts...), du patrimoine naturel et bâti et du maillage de chemins de randonnées, représente ainsi un enjeu.

Une réflexion sur la cohabitation des usages touristiques et productifs est nécessaire. Ainsi, le développement d'une offre touristique existante ou nouvelle, notamment en lien avec les exploitations agricoles et forestières, ne doit pas concurrencer ces activités sur ces espaces. En conséquence, une vigilance particulière est à maintenir sur l'implantation des activités touristiques et la gestion des lieux de fréquentations spontanées.

Enfin, la gestion des sites touristiques implique également une réflexion sur le renouvellement des lieux de visite existants en matière d'animation, de programmation de gestion des flux, notamment le week-end par exemple.

# Un territoire inscrit dans la transition écologique

## 2.6 La participation au défi énergétique

### Nos atouts et faiblesses

En coopération avec le Parc naturel régional du Pilat, les Communautés de communes des Monts du Pilat et du Pilat Rhodanien ainsi que Saint-Etienne Métropole, ont engagé conjointement une démarche TEPOS. Le territoire s'est saisi de ce label obtenu en 2015 afin de renforcer le lien urbain-rural, de créer une réelle dynamique de travail et d'approfondir les potentiels et enjeux locaux.

Points forts	Points à améliorer
<b>Gouvernance</b> : une « Cellule TEPOS » opérationnelle et efficace, des séminaires très mobilisateurs	<b>Transversalité</b> avec les Directions et thématiques
<b>Lien urbain / rural</b> renforcé : une dynamique de travail fertile et indispensable pour le « TEPOS 2 »	<b>Communication</b> et mise en valeur des actions conduites par les partenaires
<b>Partenaires</b> actifs et mobilisés	<b>Mobilisation</b> des acteurs associatifs
<b>Economies d'énergies</b> : des dispositifs d'accompagnement pour tous les publics	<b>Economies d'énergie</b> : des potentiels difficiles à mobiliser...
<b>Des dispositifs d'ingénierie efficaces et reconnus</b> (Rénov'actions42, EDEL, COT EnR Thermiques, Mission Mobilité Durable)	
Des <b>potentiels</b> de développement des énergies renouvelables avérés	

Bilan du « TEPOS 1 » du territoire de Saint-Etienne Métropole – Pilat  
Source : dossier de candidature « TEPOS 2 »

Le territoire a renouvelé son ambition de devenir un Territoire à Energie Positive par sa candidature à la seconde génération du dispositif en 2019. Cette nouvelle étape vers la transition énergétique s'inscrit dans une volonté de capitaliser sur les enseignements du « TEPOS 1 » et de prendre en compte des nouveaux enjeux.

## TEPOS SAINT-ETIENNE METROPOLE / PILAT



Périmètre du « TEPOS 2 »

Source : Dossier de candidature TEPOS 2

La trajectoire de transition énergétique qui avait été définie dans le cadre de la 1ère candidature TEPOS est reconduite. Il s'agit de répondre aux objectifs suivants d'ici 2050 :

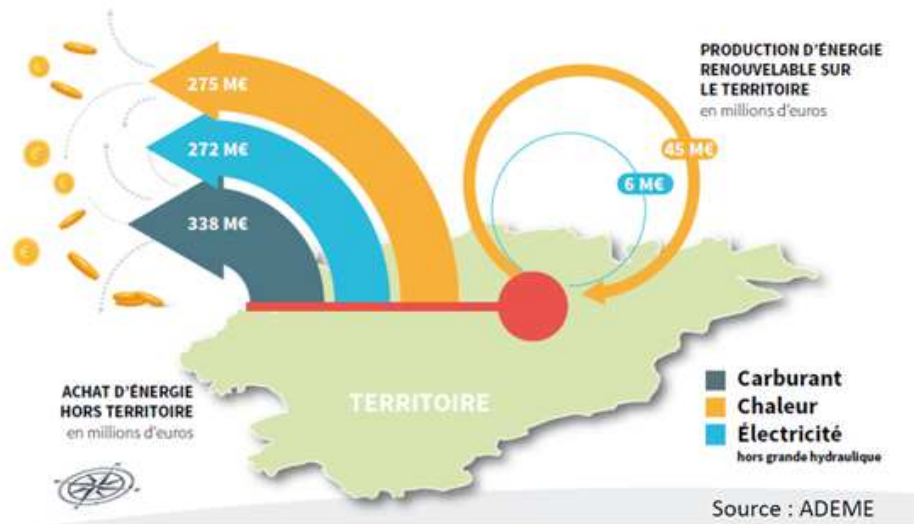
- Réduire les consommations énergétiques de 50% ;
- Couvrir à hauteur de 70% les besoins énergétiques par des énergies renouvelables

La stratégie établie s'inscrit dans la continuité de la dynamique initiée et s'oriente selon 7 axes de travail :

- Maîtriser l'étalement urbain et contribuer à l'équilibre du territoire
- Contribuer à la création d'activités et d'emplois
- Réduire les inégalités d'accès à l'énergie
- Réduire les consommations d'énergie dans tous les domaines et pour tous les usagers
- Réduire la vulnérabilité économique des particuliers, entreprises et acteurs publics
- Exploiter l'ensemble du potentiel d'énergies renouvelables

Cette stratégie "TEPOS 2" vise un objectif en particulier : développer l'économie locale et de relocaliser les retombées économiques en matière d'énergie.

En effet, les dépenses d'énergie qui accroissent aujourd'hui la vulnérabilité du territoire face à l'augmentation du prix de l'énergie, sont également à considérer comme une manne à rediriger localement. Selon l'ADEME, la facture énergétique du territoire TEPOS s'élève à 936 millions d'euros par an, soit près de 2 153€ par habitant et par an. Or, seulement 6 % de cette facture énergétique reviennent au territoire via la production d'énergies renouvelables sur le territoire. 94 % de la facture énergétique s'échappent ainsi du territoire.



Facture énergétique du territoire TEPOS.  
Source : Dossier de candidature TEPOS 2

**En matière de consommation énergétique**, le TEPOS de Saint-Etienne Métropole-Pilat consomme 886 ktep en 2015, soit environ 2 tep par habitant.

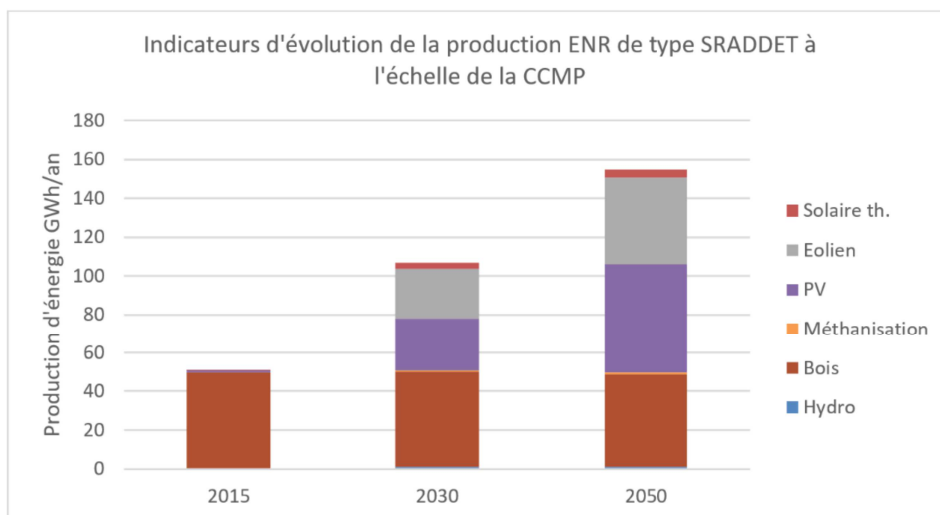
Le secteur du bâtiment représentait plus de la moitié des consommations énergétiques du territoire en 2015, due en particulier à la proportion de logements de mauvaise qualité thermique. 2/3 des logements privés du territoire TEPOS ont été construits avant 1975, date de la première réglementation thermique. Sur le périmètre de la CC des Monts du Pilat, près de 6 logements sur 10 sont potentiellement énergivores.

Pour agir sur cette problématique, le dispositif Rénov'actions42, créé par les collectivités de la Loire en partenariat avec les banques et les professionnels du bâtiment, a été déployé sur le territoire dans le cadre du TEPOS 1. Il s'agit d'un service public d'accompagnement (SPPEH) gratuit des particuliers tout au long de leur projet de rénovation de logement, piloté par l'ALEC42.

D'autres projets soutenus au titre du TEPOS ont été mis en œuvre dans le champ du bâtiment (thermographie aérienne, Certificats d'économie d'énergie, Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables...), mais également dans le champ des déplacements. Concernant ce dernier volet, les démarches ont porté sur l'accompagnement des plans de mobilité entreprises (Mission Mobilité Durable), la promotion des alternatives à la voiture individuelle, la création de véloroutes-voies vertes, ou encore le maillage du territoire par des bornes de recharge mises en place par les collectivités et les entreprises. La diversité du volant de dispositifs proposée permet d'adresser des aides et un appui à tous les publics : particuliers, entreprises, agriculteurs, mairies.

**Concernant la production d'énergie renouvelable**, elle atteint 52 ktep d'énergie en 2015 sur le territoire de la CCMP.

Le SRADDET vise la trajectoire neutralité carbone à l'horizon 2050. Ainsi, le scénario SRADDET à l'horizon 2030 implique de multiplier par 2,1 la production par rapport à 2015. L'atteinte des objectifs fixés pour chaque filière est subordonnée à la mise en place de moyens de production supplémentaires :



5.2 éoliennes de 2.5MW  
(équivalent en production à 144 000 m<sup>2</sup> de PV)



30 MWc de solaire PV  
soit 165 000 m<sup>2</sup> de panneaux



12 chaufferies bois de 50kW  
590 changements de système de chauffage  
(fioul/électrique pour du bois)



735 installations solaire thermique individuelles (2MWh/an)  
25 installations solaire thermique collectives (12MWh/an)



145 kW d'hydroélectricité

La CCMP version SRADDET 2030

Source : SIEL - outil Prosper

A l'échelle du TEPOS, la **production d'énergie de nature renouvelable** représentait 6,44% de la consommation énergétique totale du territoire (soit 703,7 GWh). Différents dispositifs mobilisés dans le cadre du TEPOS ont été déployés pour faire progresser la production d'énergies locales renouvelables, tels que le cadastre solaire ou le Fonds Chaleur Territorial. Concernant ce dernier dispositif financé par l'ADEME, les objectifs ont été atteints dans le cadre du TEPOS 1.

La CC des Monts du Pilat a impulsé sur son territoire le projet éolien participatif des « Ailes de Taillard », avec un mode de gouvernance et d'actionnariat innovant. Initié par les élus de la CCMP, le projet est porté de manière conjointe par les collectivités, l'opérateur énergétique retenu (Total-Quadran) et les citoyens. Validé par le Préfet de la Loire en 2018, le parc de 10 éoliennes implantées à Burdignes et à Saint-Sauveur-en-Rue devrait produire 66 GWh par an pour 30 MW de puissance installée, soit le double de la consommation électrique domestique de la CCMP.

Enfin, la forêt est un réel atout pour les enjeux énergie-climat pour le territoire TEPOS comme pour la CCMP : source d'énergie renouvelable, mais également matériau de construction durable, puits de carbone... La ressource bois est plutôt résineuse sur le territoire, donc adaptée à une valorisation sous forme de plaquettes et bois granulés. A l'échelle du TEPOS, le bois-énergie domine le mix d'énergies renouvelables et représente 2/3 de la production énergétique en 2015. Plusieurs chaufferies/réseaux de chaleur existent déjà sur le secteur du Pilat et il est possible que de nouveaux se créent dans les prochaines années, ainsi qu'une organisation appropriée des maillons de cette filière au-delà des usages individuels des habitants.

## Les enjeux

- **Engager le territoire dans l'atteinte des objectifs de sobriété énergétique**

L'enjeu porte sur la poursuite des démarches déjà fortement engagées dans le cadre du TEPOS 1 dans les domaines du bâtiment et des transports, mais également sur l'accélération des actions spécifiques initiées sur les volets éclairage public et industrie, tout comme le contrôle du taux de CO<sup>2</sup> dans les bâtiments recevant du public.

Concernant le bâtiment, il est nécessaire de développer plus avant l'accompagnement des porteurs de projets (communes, particuliers, bailleurs, copropriétaires) pour faire progresser la rénovation énergétique des parcs résidentiel et tertiaire. La pérennisation du service Rénov'actions42, en tant que guichet unique de la rénovation énergétique, en est une des conditions de réussite auprès des particuliers. La performance énergétique de l'éclairage public avec les services du SIEL TE représente également un levier réactif en matière de gains énergétiques, à solliciter à travers la modernisation des équipements et la modulation de l'utilisation.

La branche EDEL de l'ALEC42 apporte un soutien actif aux entreprises et sociétés ligériennes en matière de diagnostic du patrimoine et du fonctionnement des process industriels, permettant un volume d'économie de kwh significatif, et une limitation des rejets de CO<sup>2</sup>.

En matière de mobilité et de transport, le développement d'un d'accompagnement à l'image de la « Mission Mobilité Durable » est un axe central pour favoriser la transition vers de nouvelles mobilités auprès des différents publics et le changement de comportement. La conduite de démarches structurantes (« French Mobility », autopartage et Plan Vélo sur le territoire du Pilat) y participe également. Il s'agit plus généralement d'agir pour la mise en valeur de tous les modes de transports pour favoriser une véritable intermodalité. Enfin, l'efficacité énergétique dans l'industrie représente également une marge de progression à investir pour l'atteinte de la sobriété foncière. L'enjeu est à la fois de redynamiser l'activité, d'impulser et d'accompagner la mutation des activités industrielles et du BTP, commerciales et tertiaires, tout en orientant les entreprises du territoire vers davantage de performance énergétique et de compétitivité et en favorisant le développement d'éco-activités.

- **Développer des filières adaptées d'énergies renouvelables**

Le développement de projets d'énergies renouvelables et de récupération est à amplifier. La dynamique recherchée implique la structuration de filières adaptées aux spécificités du territoire de la CC des Monts du Pilat, avec un double enjeu de connaissance des gisements et de gestion des flux.

En particulier, la consolidation de la filière bois locale est à poursuivre dans le cadre de la gestion durable des forêts, en lien avec la charte forestière. Il s'agit en amont de dimensionner l'approvisionnement en fonction de la ressource locale et

des besoins induits par les chaufferies existantes et en projet. L'établissement d'un signal prix pour le bois énergie qui soit suffisamment rémunérateur pour les producteurs est également en jeu. L'engagement d'une telle réflexion implique une mise en relation de l'ensemble des acteurs de la filière, détenteurs et exploitants de la ressource, agglomérations, et exploitants de chaufferies.

Le territoire de la CCMP présente également une opportunité de développement de synergies entre les filières telles que : gestion des déchets/agriculture/circuits courts et bois/ industrie/bâtiment/énergie. En particulier, la gestion des déchets s'adossera à une approche d'économie circulaire, visant à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets ultimes.

- **S'appuyer sur les études du TEPOS 1 pour passer à l'action sur les territoires**

De nombreuses études de potentiels ont été réalisées au cours du « TEPOS 1 » (études de potentiel d'hydroélectricité, de méthanisation, schéma directeur des réseaux de chaleur, cadastre solaire, Schéma régional et plan local de développement des bornes de recharge électrique...). Le « TEPOS 2 » se doit maintenant de s'inscrire dans une dynamique de mise en œuvre des recommandations et solutions définies dans ses études.

L'enjeu sera d'articuler davantage l'approche structurante des réseaux d'énergie au développement de projets d'énergies. Il s'agit en particulier d'accélérer le développement des énergies renouvelables électriques, d'étudier le potentiel de valorisation d'énergie fatale et d'amplifier le développement des énergies renouvelables thermiques. Ce dernier axe pourra s'appuyer de nouveau sur le dispositif de Contrat Territorial de Développement des Energies Renouvelables Thermiques.

- **Poursuivre les partenariats à des échelles territoriales adaptées**

La transition énergétique est un enjeu transversal à l'ensemble des thématiques et compétences des collectivités (habitat, logement, économie, énergie, mobilité, urbanisme et aménagement...), mais aussi des champs d'intervention des acteurs économiques et des usages des citoyens. Afin d'assurer une réelle transition énergétique du territoire, le renforcement de la transversalité entre thématiques et le rapprochement des acteurs concernés sont indispensables. Cet objectif induit la mobilisation de partenariats adaptés à différentes échelles.

En particulier, des partenariats avec des entreprises locales et les citoyens sont à engager pour favoriser l'émergence de produits et de services innovants, dans la lignée du projet éolien participatif des Ailes de Taillard. En matière de prévention des déchets et d'économie circulaire, la mise en place d'actions collectives avec les acteurs de l'économie locale ou régionale est notamment indiquée pour faire émerger des filières de réemploi ou de valorisation locale (ressourceries). Le milieu associatif peut-être un vecteur porteur de certaines initiatives, comme les collectivités.

Enfin, le partenariat engagé à l'échelle du TEPOS constitue une scène adaptée à l'intégration des enjeux énergétiques en matière d'aménagement et d'urbanisme. Il permet de construire une approche cohérente et partagée entre acteurs publics,

institutionnels et privés, tant en matière de planification (PLU, PLUi, SCoT), qu'en terme de vision stratégique à différentes échelles territoriales ou de renouvellement urbain.

## 2.7- Un environnement naturel de grande qualité à préserver

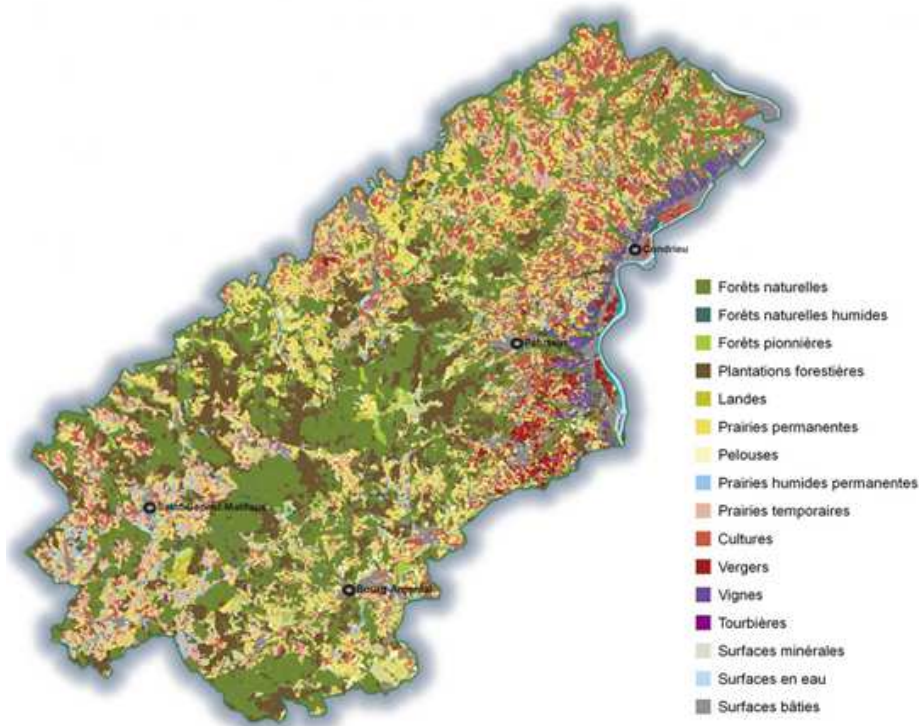
### Nos atouts et faiblesses

La confluence de différentes conditions climatiques et les activités humaines ont façonné dans le Pilat un ensemble d'habitats bien spécifique, aux influences à la fois méditerranéenne et montagnarde. Le territoire du Pilat joue un rôle essentiel pour le maintien et le développement des espèces animales et végétales en leur permettant d'y accomplir tout ou partie de leur cycle de vie. Cette configuration exceptionnelle a notamment permis au territoire d'être classé Parc Naturel Régional et « réservoir de biodiversité » à l'échelle régionale.

La richesse environnementale du Pilat est également un facteur de qualité de vie et d'attractivité. Au cœur d'un espace sillonné de grandes infrastructures, le Pilat assure une fonction d'équilibre indispensable au développement durable des métropoles riveraines. Deux entités paysagères sont particulièrement emblématiques du massif du Pilat à l'échelle nationale et participent de son rayonnement touristique. Il s'agit des « Crêts du Pilat et du cirque de La Valla-en-Gier (à proximité du territoire CCMP)», dégageant une identité montagnarde très marquée, et de la "Haute vallée du Furan", associant vallée et plateau.

Pas moins de 150 habitats naturels ou unités homogènes de végétation ont été identifiés dans le Pilat (carte ci-dessous), notamment ceux qui concentrent les plus hauts niveaux de biodiversité. Ces derniers forment une « **matrice naturelle** » qui couvre 65 % du Pilat et se présente sous la forme d'une mosaïque, plus ou moins diversifiée et plus ou moins continue selon les secteurs. Elle comprend notamment 50 % de forêts et 35 % de pelouses et prairies naturelles.





Carte des habitats naturels du Pilat  
Source : Parc Naturel Régional du Pilat

Bien qu'elles ne représentent que 7% de la trame naturelle, les **zones humides** jouent un rôle essentiel dans la gestion quantitative et qualitative de l'eau sur le territoire. Elles sont fortement en régression ces dernières décennies sous l'effet des opérations de drainage.

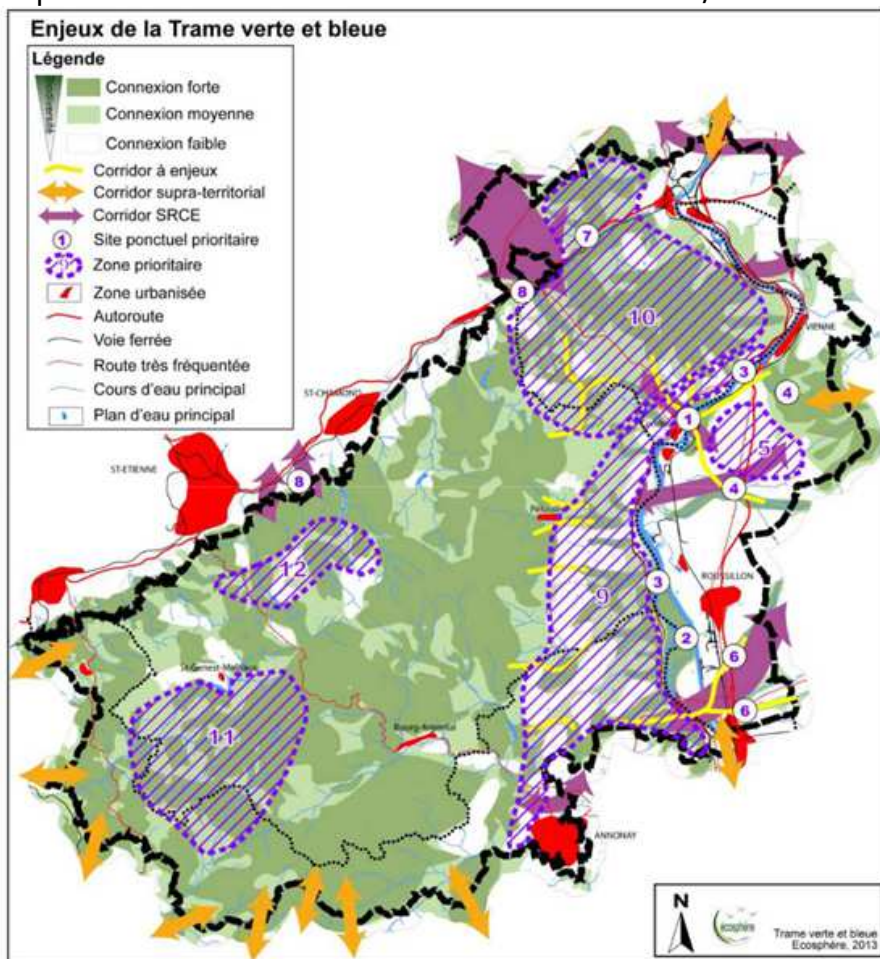
Les **espaces « hors matrice naturelle »**, qui présentent un niveau de naturalité plus faible, correspondent aux secteurs artificialisés (bâti...) et aux zones agricoles et forestières « intensives » (cultures, plantations). Les milieux naturels remarquables ou plus ordinaires sont intimement liés et forment un ensemble fonctionnel.

Au sein du Pilat, les **connexions écologiques** fonctionnent encore correctement. Des zones de rupture ont cependant été identifiées concernant des corridors d'importance régionale, situées hors du périmètre de la CCMP au niveau des vallées urbaines du Gier et du Rhône. Cette situation a conduit, en 2014, à identifier le Parc du Pilat et sa périphérie comme territoire prioritaire du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), puis du SRADDET. Ce classement a permis au Parc du Pilat de porter un premier **Contrat Vert et Bleu (CVB)** entre 2014 et 2018, au titre duquel une trentaine d'actions, engageant une dizaine de maîtres d'ouvrages, ont été réalisées.

Le second CVB « Grand Pilat » sur la période 2019-2023 se veut plus ambitieux pour répondre aux enjeux écologiques du territoire. Pour cela, les treize intercommunalités concernées se sont également engagées dans ce programme aux côtés du PNR du Pilat et de la Région ARA. Le périmètre a été élargi (265 000 ha), ainsi que le champ thématique (sensibilisation grand public, trames forestières et noire).

La CCMP est plus particulièrement concernée par l'un des 12 secteurs prioritaires défini au titre de la Trame Verte et Bleue du Grand Pilat, le secteur prioritaire du

Haut-Pilat, qui s'étend au sud de Saint-Genest-Malifaux. L'enjeu pour ce secteur est la préservation d'un réseau de zones humides, de tourbières et de landes.



Source : doc de préparation au CVB 2018-2023, Livret support pour le séminaire du 13 mars 2018

Le territoire joue également un rôle particulier au titre de la **ressource en eau**. Traversé par une ligne de partage des eaux, qui sépare les bassins de la Loire et du Rhône, le massif du Pilat génère des eaux dont les qualités ont contribué à l'histoire économique locale. La géologie et la géomorphologie de ce massif cristallin sont à l'origine de multiples bassins versants et d'un réseau hydrographique dense.

Le Pilat assure également une fonction de château d'eau pour l'alimentation en eau potable des villes alentours grâce aux nombreux barrages construits sur ses têtes de bassins versants. À partir de 4 barrages aménagés sur le territoire de la CCMP, la distribution de l'eau potable est assurée par un grand nombre de gestionnaires.

Pour autant la ressource en eau du territoire, constituée de sources superficielles et prises en rivières, reste très fragile en période de sécheresse et au regard des évolutions climatiques, et nécessite des actions de sécurisation. Seules les communes de St Genest Malifaux, Marlhès, et St Romain les Atheux bénéficient d'une sécurisation de leur ressource, à partir du stock du barrage des Plats.

Le territoire est concerné par deux Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) (Loire-Bretagne pour un tiers de son territoire, Rhône-Méditerranée-Corse sur les deux tiers restants). Deux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) concernent également le territoire de la CCMP : celui

de « Loire en Rhône-Alpes », intègre la quasi-totalité du territoire située le bassin Loire et celui du « Lignon du Velay » pour le bassin versant de la Dunerette (également situé dans le bassin Loire).

Les différents bassins versant des cours d'eau du territoire de la CCMP sont intégrés dans des contrat territoriaux (Loire Lignon / Semène, Furan et Ondaine) et font l'objet à ce titre de procédures d'action de type « contrat de rivière ».

## Les enjeux

- **Tirer parti des sites emblématiques, préserver la biodiversité et le caractère de la nature plus commune**

Les valeurs et aménités nourricières, économiques, écologiques et paysagères du Pilat sont subordonnées à la qualité de l'environnement offerte par le territoire. Au-delà de la préservation des « espaces naturels remarquables », c'est le maintien de l'ensemble de la trame naturelle qui est en jeu, ainsi que son extension aux secteurs sur lesquels il est envisageable de faire évoluer les pratiques de gestion. Il s'agit d'agir à travers différents dispositifs de protection ou de gestion à long terme, afin de prendre en compte les risques identifiés sur ces espaces à forte biodiversité en matière d'urbanisation, d'infrastructures, de pollutions diffuses, d'intensification des pratiques de gestion... La protection via les outils de l'urbanisme représente un levier d'intérêt, à mobiliser notamment au service de la préservation des corridors fonctionnels dans le prolongement du Contrat Vert et Bleu 2019-2023.

La mise en place des outils de protection adéquats pour les milieux et les espèces les plus riches et les plus fragiles doit s'accompagner d'une politique de gestion spécifique à la nature dite ordinaire. Sur des espaces hors « matrice naturelle », des actions ciblées peuvent augmenter le niveau de biodiversité. Elles portent en particulier sur la mise en place de pratiques agricoles favorables à certains milieux naturels (landes, prairies...), ou encore la végétalisation de milieux artificialisés. L'amélioration des connaissances et leur partage avec le plus grand nombre constituent également des conditions de réussite.

Plus largement, les démarches visant à recréer un lien favorable entre urbanisme et paysage sont favorables à la mise en valeur du patrimoine naturel emblématique comme à la préservation de la biodiversité ordinaire. Elles s'appuient sur la valorisation des éléments structurants du paysage, tels les crêts du Pilat, et sur le recours plus systématique à l'urbanisme durable. Ce dernier est profitable à la fois au maintien et au développement de la biodiversité et à la qualité de vie urbaine et rurale. Il s'agit notamment de créer des trames végétales et/ou paysagères jusqu'au cœur des zones urbanisées, constituées d'espaces agricoles, naturels, de loisirs, de jardins, d'espaces verts publics, de lits de rivière, de sentiers...

- **Favoriser l'innovation environnementale dans la valorisation des déchets et dans les pratiques agricoles et la construction**

Le maintien d'une agriculture de qualité est un enjeu indéniable pour le cadre de vie et l'environnement du massif. Pour rester compétitives, les exploitations agricoles du Pilat doivent mieux prendre en compte les problématiques environnementales, afin de réduire leurs coûts, de répondre aux attentes des consommateurs et surtout de faire face aux enjeux de biodiversité qui conditionnent la survie de l'ensemble du monde vivant et donc aussi de l'espèce humaine. Elles doivent notamment accroître leur autonomie vis-à-vis de paramètres extérieurs, comme l'augmentation du coût de l'énergie fossile.

Il s'agit pour elles de s'orienter vers des pratiques à forte valeur environnementale et de le faire savoir pour en retirer un bénéfice dans la valorisation des produits. Le soutien en ce sens à l'évolution des outils de production, au développement de la vente locale et à l'intégration de dispositifs de qualité (labellisation Agriculture Biologique ou certification Haute Valeur Environnementale telle que définies dans les lois dites Grenelle 1 et Grenelle 2), y concourent.

Demain, les principes de valorisation des déchets, d'écoconstruction et d'éco réhabilitation pourront se généraliser. La réhabilitation de l'habitat existant et les constructions nouvelles devront se faire en veillant à un prélèvement le plus faible possible sur les ressources disponibles. Afin de limiter l'étalement urbain, favoriser le vivre ensemble et garantir la qualité urbaine et architecturale, une démarche de projet global autour du secteur de la construction apparaît stratégique sur le territoire. Déployée dans des secteurs stratégiques des communes, cette démarche de projet permettrait de garantir une qualité urbaine et architecturale (espaces publics, constructions dédiées à l'habitation et aux activités...) en s'appuyant sur l'identité des lieux.

- **Préserver les cours d'eau, les milieux aquatiques et les zones humides**

Une attention particulière doit être accordée aux cours d'eau, milieux aquatiques et zones humides, maillon clef de la préservation de la ressource en eau sur le territoire du Pilat. Les effets du changement climatique de plus en plus conséquents, notamment sur la ressource en eau, renforcent davantage cet enjeu. Il s'agit, dans cette perspective, de préserver et de restaurer un réseau fonctionnel de zones humides (eaux douces stagnantes : mares, étendues d'eau diverses, prairies humides...). La mise en place et le maintien de ce réseau appellent un accompagnement des propriétaires et exploitants (paiement pour services environnementaux par exemple) ainsi qu'une mobilisation des documents de planification qui les préservent de l'urbanisation. La réalisation de travaux de restauration des zones humides dégradées et leurs accès complète la démarche. Le Parc du Pilat vient d'ailleurs d'être retenu par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre d'un appel à initiative national visant à expérimenter le paiement des services rendus à l'environnement par une agriculture durable (PSE), pour un projet soutenu par la CCMP de préservation et développement des prairies

permanentes et humides et des haies porteuses de biodiversité, sur le territoire du haut Pilat situé sur le plateau de Saint-Genest-Malifaux.

Au-delà de la préservation des zones humides, d'autres problématiques sont majeures à l'échelle du territoire : l'aménagement et la restauration des rivières et le maintien de l'ensemble de la trame bleue, la gestion des eaux de ruissellement en lien avec la limitation de l'artificialisation des sols, et la préservation des têtes de bassin versant, la gestion des ressources en eau et la sécurisation de l'alimentation des besoins agricoles et humains

- **Maîtriser les pollutions, protéger, gérer et partager la ressource en eau**

A la tête de plusieurs bassins versants, le territoire du Pilat présente une forte responsabilité pour la préservation de la qualité de ces eaux superficielles, très vulnérables aux pollutions. Il est important de s'assurer d'une cohérence globale dans la gestion quantitative et qualitative de l'eau.

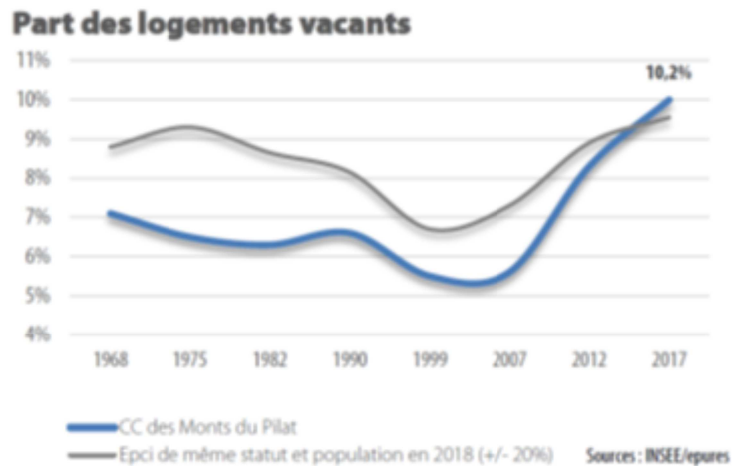
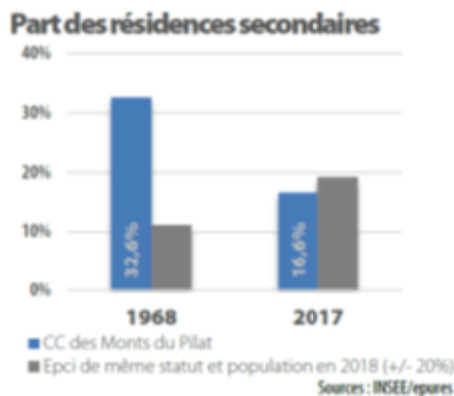
L'enjeu d'un maintien d'une bonne gestion de l'eau et des milieux associés engage l'application des politiques définies dans les documents de planification dédiés, mais nécessite également la fédération des acteurs de la gestion de l'eau sur le territoire et à sa périphérie. Cette approche vise le partage d'une culture commune sur les faiblesses actuelles de la gestion et les améliorations à apporter, ainsi que la prévention collective des risques de conflits d'usage par la promotion de la sobriété, du partage des ressources existantes, la mutualisation des moyens d'alimentation et de sécurisation, et la recherche et le déploiement de solutions alternatives.

## **2.8 Engager le territoire vers la sobriété foncière**

### **Nos atouts et faiblesses**

Sur la période 2007-2018, 76% de la production de logement a été réalisée en individuel pur, par opposition aux projets d'habitats individuels groupés (8%). La part du collectif a représenté 16% de la production globale. Ce développement se fait au détriment de la réhabilitation des logements vacants en centre bourg. Pour autant, 30% de la production s'est faite à partir d'un bâtiment déjà existant.

10% des logements seraient vacants tandis que le nombre de résidences secondaires a été réduit de moitié.

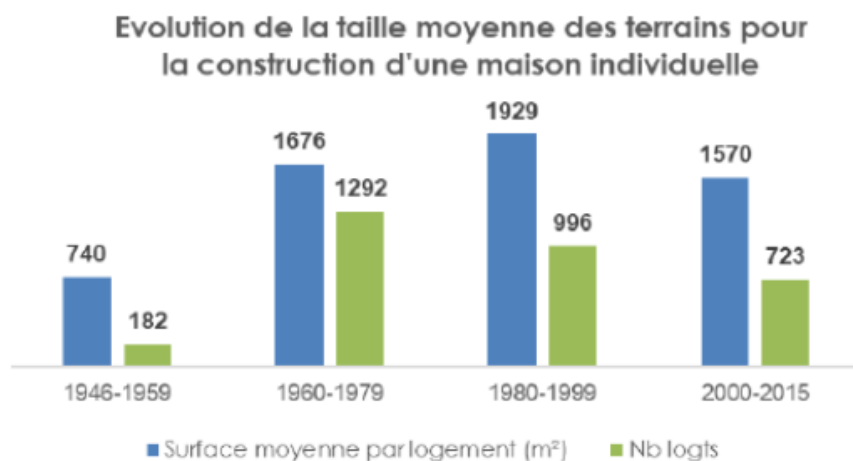


Source : INSEE – rapport e-observ epures 2021

Le parc locatif social, assez nombreux, permet de favoriser les débuts de parcours résidentiels. Pour autant, c'est un parc ancien, avec une problématique de vacance importante, liée entre autres à une faiblesse de demandes locales, ne poussant pas les bailleurs à la réhabilitation et rendant, de fait, ces logements moins attractifs par rapport au parc privé.

Le parc ancien de centre bourg présente une problématique de désaffectation, notamment lorsqu'il ne propose pas d'espace extérieur. La remise à niveau de ce parc en termes de confort, de structure (taille des pièces, ensoleillement...) et d'efficacité énergétique, ainsi que la rénovation des centres bourgs par curetage, qualité des espaces publics (stationnement, développement et valorisation des espaces publics...), sont des problématiques fortes.

L'étalement et la consommation d'espaces, longtemps favorisés par les politiques publiques, l'évolution des modes de vie ou encore le développement de la mobilité, restent encore trop souvent perçus comme des réponses instinctives pour assurer croissance et attractivité.



Source : Céréma Fichiers fonciers fiscaux

Les difficultés opérationnelles et l'adaptation au contexte local sont autant de sources pour innover et accompagner la mutation du territoire et des processus de production des opérations.

## Les enjeux

- **Rendre opérationnel la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat de la CCMP**

Le PLH n°2 en cours de finalisation vise à favoriser les parcours résidentiels par une production de logements adaptée aux évolutions de la population (accueil des familles, décohabitation et vieillissement).

Il fixe comme priorité de s'appuyer sur les atouts du parc existant dans la réponse aux besoins pour des centres bourgs toujours plus attractifs. La CCMP compte près de 300 logements potentiellement indignes au sein du parc privé dont il convient d'encourager la réhabilitation pour éviter qu'il ne « décroche » par rapport aux nouvelles normes attendues dans la construction neuve.

Il vise à conforter ou renforcer l'animation des centres bourgs par un parc de qualité, bien positionné à proximité des services, commerces, équipements et limiter le recours aux extensions urbaines

- **Mettre en œuvre une approche territorialisée de la sobriété foncière**

La Communauté de communes des Monts du Pilat, au regard de ces spécificités et enjeux de protection du patrimoine naturel, de la ressource en eau, de la capacité de production agricole de qualité, se doit d'engager une mutation de ces modes de faire.

La politique communautaire s'engage en favorisant le recyclage d'anciens espaces économiques aujourd'hui en friches pour produire du foncier économique (cf. supra). Le développement du parc de logements doit encore faire sa mue et favoriser une maîtrise des incidences foncières des opérations et en accompagnant fortement la mobilisation des logements existants.

Les espaces naturels et agricoles doivent être intégrés dans des projets, des stratégies politiques et sociales permettant de sécuriser et de valoriser leurs potentiels économiques, nourriciers, écologiques et paysagers (Projet Alimentaire Territorial...).

- **Engager le renouvellement urbain des centres bourgs et centres villages**

Le SCOT Sud-Loire prévoit que le développement du Sud Loire doit s'appuyer sur l'armature urbaine formée par les centralités constituées de moyennes et petites villes bien équipées, et de bourgs maillant l'espace rural. Les petites villes exercent les fonctions de centralités essentielles et constituent de véritables territoires d'équilibre. Il s'agit notamment en particulier de conforter Bourg-Argental et Saint-Genest Malifaux en tant que polarités à l'échelle du bassin de vie.

Les enjeux de renouvellement urbain se fondent sur 4 fonctions essentielles des centres bourgs et centres villages qui sont la base du projet "Petites villes de Demain" dont les communes de Bourg-Argental et Saint-Genest Malifaux sont titulaires.



- La fonction identité : avec pour objectif de créer un attachement, un repère, une fierté et prenant en compte la culture, le patrimoine, les espaces publics, l'environnement, la place de l'humain
- La fonction services : avec pour but de répondre aux besoins non marchands des habitants, comme les soins de proximité et la santé,
- La fonction habitat : proposant un habitat adapté aux parcours résidentiels,
- La fonction économique : permettant de conserver une fonction d'emploi et de lieu d'échange

Sur l'ensemble de ces fonctions, les opérations de renouvellement des centres bourgs et centre villages doivent s'engager afin de préserver le caractère, et l'identité rurale du territoire de la CCMP.

- **Assurer une maîtrise foncière des opérations de développement et leur financement**

Pour la mise en œuvre de la sobriété foncière, on s'accorde aujourd'hui à reconnaître l'importance de la mise en œuvre d'une politique foncière, qui a fait défaut ces dernières décennies, pour maîtriser le développement des territoires et, entre autres, produire du logement et accueillir des activités en minimisant les impacts sur le milieu naturel et l'agriculture.

La faisabilité de ces opérations de renouvellement urbain implique :

- d'identifier la nature et l'importance des coûts, et plus particulièrement les différentiels de charges foncières spécifiques aux opérations de renouvellement urbain ;
- de modifier la prise en charge de ces coûts par les différents maillons du chainage de l'aménagement et de mise sur le marché des fonciers (notamment ceux dégradés par des pollutions ou soumis à des contraintes particulières) ;
- de renouveler les modes opérationnels tout en les adaptant au contexte particulier des zones rurales et de montagne;
- d'innover dans les modèles proposés dans un objectif de performance accrue des services.

## ***Un territoire au service de ses habitants et favorisant la cohésion sociale***

### **2.9 Conforter le maillage des services à la population**

#### **Nos atouts et faiblesses**

L'analyse des besoins sociaux sur le territoire de la CCMP n'a pas encore été réalisée. Pour autant, la mise en action des acteurs permet de définir un cadre général d'appréhension des problématiques

Les compétences sociales sur le territoire sont largement partagées entre les communes, l'intercommunalité et des acteurs associatifs.



**L'accompagnement du vieillissement** dans un territoire où la part des plus de 60 ans augmente et où se posent des problématiques de logements pour les seniors, peu nombreux et souvent peu adaptés dans les centres anciens.

**L'optimisation de l'accueil des enfants** où les collectivités et des associations indispensables et reconnues œuvrent dans chaque commune au bénéfice des habitants tant pour l'accueil des plus jeunes que pour l'organisation de services périscolaires

**L'inclusion des enfants et adultes en situation de handicap** reste une question particulière qui mérite le développement de services à la personne adaptés.

**L'accès à la culture** où, depuis 2017, le réseau de lecture publique s'est déployé sur le territoire de la Communauté de communes des Monts du Pilat et a permis de développer des services autour de la lecture. 12 bibliothèques sont présentes sur les 16 communes de la CCMP et représentent pour certaines d'entre elles le seul établissement public culturel de la commune. En parallèle, de nombreuses associations culturelles permettent de tisser des liens entre les habitants. L'appui sur ces structures est donc essentiel pour le développement d'une offre culturelle de proximité en direction de publics divers.

**L'accès au service public** ou l'absence ou diminution des permanences des institutions dans les communes, ont entraîné le développement des démarches administratives en ligne.

Pour faciliter les démarches et l'information, la Communauté de communes a ouvert un guichet unique, sous la forme d'une Maison des services à St-Genest-Malifaux, labellisée Maison France Service depuis 2020. Cette structure identifie et facilite l'accompagnement des habitants. Le service mis en place permet la mise en réseau des partenaires et le développement d'actions collectives : Mission locale, UDAF, SOLIHA, Renov'actions 42, architecte conseil du PNR Pilat, Centre de bilan de compétences de la Loire, Croix Rouge Française, Relais écoute...

## Les enjeux

La Convention territoriale globale (CTG), signée avec la Caisse d'Allocations Familiales et les communes, est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle a permis de formuler 4 enjeux pour le territoire :

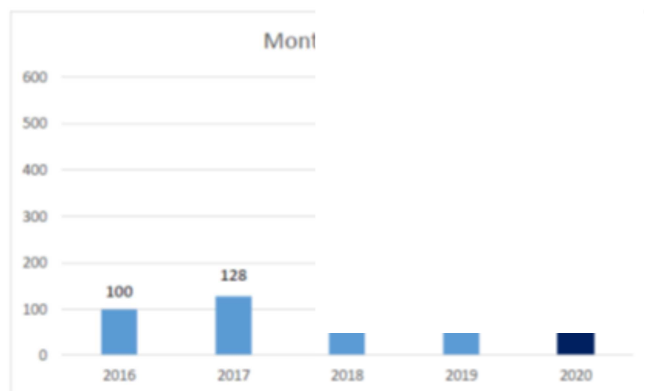
- **Développer l'information de proximité, favoriser l'accès aux droits et aux services.**
- **Accompagner les personnes les plus vulnérables, en particulier les personnes âgées**
- **Favoriser le bien-être des habitants, leur intégration sociale, animer la vie sociale**
- **Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale et faciliter l'accès aux services**

## 2.10- L'accompagnement pour un logement moins énergivore

### Nos atouts et faiblesses

2/3 des logements privés du territoire ont été construits avant 1975, date de la première réglementation thermique. Ces logements, souvent de très mauvaise qualité thermique, constituent une priorité d'action pour toute politique de l'énergie.

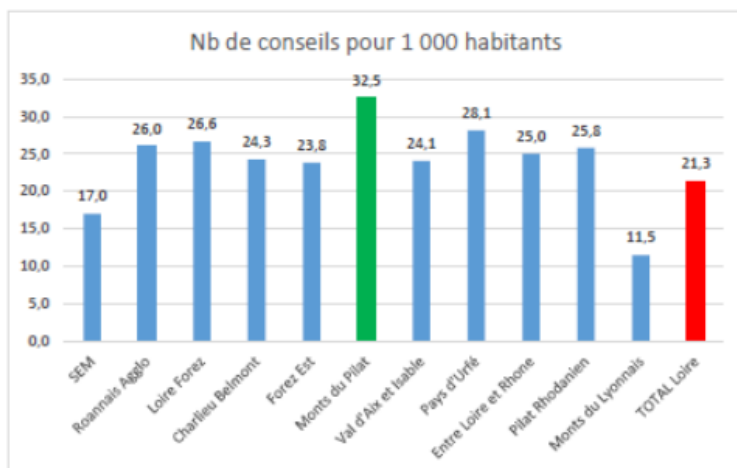
Les propriétaires d'un logement hésitent encore à se lancer dans des travaux de rénovation énergétique devant la complexité des démarches et des solutions techniques proposées.



Rénov'actions42, créé par les collectivités de la Loire en partenariat avec les banques et les professionnels du bâtiment, est un service public d'accompagnement (SPPEH) gratuit des particuliers tout au long de leur projet de rénovation, piloté par l'ALEC42.

Source : Alec-renovactions42

Sur le territoire de la Communauté de communes, on compte environ 1 400 contacts personnalisés mis en place depuis 2016.



Source : Alec- renovations42

Le territoire de la CCMP se place en tête des territoires ligériens, ce qui peut s'entendre au regard des enjeux de chauffage lié à l'altitude et la vétusté des dispositifs individuels en place. D'autre part le caractère montagnard tend à rendre plus élevée les coûts des déplacements. Ainsi les populations sont exposées à la vulnérabilité énergétique.

Des politiques publiques permettent d'accompagner les ménages. En complément des modalités de financement concernant la rénovation énergétique des logements et de leur accessibilité, au travers de l'ANAH et du PIG, la CCMP apporte des aides financières directes à ses résidents et couvre ainsi 95% du potentiel total des usagers du territoire.

## Les enjeux

- **Pérenniser les dispositifs d'accompagnement existants pour la rénovation énergétique**

Le dispositif Rénov'actions42 accompagne efficacement, sur le territoire de Communauté de communes, les propriétaires occupants et bailleurs qui bénéficient d'une évaluation de leurs consommations, des préconisations sur les travaux à réaliser, d'un accompagnement dans le montage des demandes de subventions et de financements. Les porteurs de projets sont également mis en relation avec des entreprises locales engagées dans la rénovation énergétique globale.

- **Accompagner la montée en compétence des professionnels de la construction et de la rénovation**

Pour atteindre les objectifs de rénovation énergétique des bâtiments, les porteurs de projets doivent pouvoir s'appuyer sur un réseau de professionnels compétents, supposant un dispositif de gouvernance et de formation renforcé.

Le contexte de l'éco-conditionnalité des aides publiques aux travaux de construction et de rénovation pousse les artisans à suivre des formations leur permettant de bénéficier de qualifications professionnelles nouvelles (RGE/RSE).

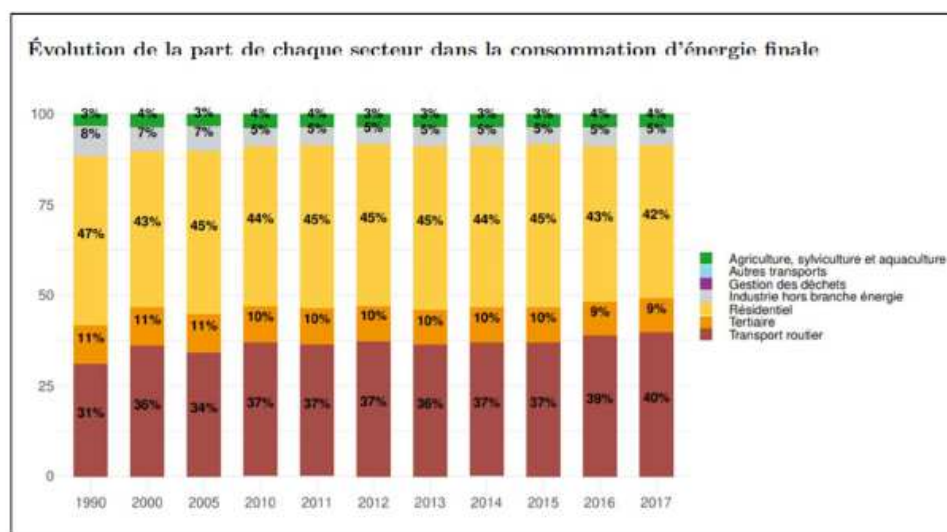
## 2.11- L'aide à la mobilité : vers le transport collectif, collaboratif et des moyens de déplacements alternatifs

### Nos atouts et faiblesses

L'Etat encourage les zones rurales à agir sur les mobilités pour, d'une part, être garantes du droit à la mobilité et, d'autre part, réduire les nuisances environnementales et sanitaires du « tout voiture ».

Le Parc du Pilat et l'ALEC42 ont proposé une mission mobilité en zone rurale depuis 2016 grâce au volet expérimentation des PNR et au programme TEPOS. Le secteur des transports est le second secteur consommateur d'énergie sur le territoire de la Communauté de communes des Monts du Pilat. Il représentait, en 2017, 40% des consommations d'énergie (soit 136 GWhs). La facture énergétique du secteur des transports, sur le territoire, est de 14,8 millions d'€ par an... (sur une facture énergétique totale de 33,5 millions d'€).

Le poids de ce secteur, dans le bilan énergétique du territoire, tend à augmenter d'année en année.



Source : ORCAE – données 2017

La mobilité constitue le premier secteur d'émission de gaz à effet de serre d'origine énergétique (63% des émissions de GES énergétiques). La part de ce secteur tend à augmenter progressivement d'année en année.

En moyenne, les personnes actives parcourent 15 km aller pour leur trajet domicile-travail, avec une différence entre les communes du sud, dont le trajet est plutôt de 20 km, et de 10 km pour les communes du nord.

Pour un trajet de 10 km aller, le coût annuel en voiture individuelle est de 1 548 € / an.

Pour un trajet de 20 km, le coût annuel est de 3 096 € / an.

Le reste à vivre annuel post dépenses énergétiques, qui comprennent le chauffage et la mobilité, représente entre 10 000 € et 15 000 € pour les communes au sud et entre 15 000 € et 20 000 € pour celles du nord.

Une analyse de la DDT Loire sur le Pilat, sur la base de données Insee 2011, estime que la part des ménages potentiellement vulnérables du point de vue de la mobilité est de l'ordre de 30 %.

11 communes sur 16 de la CCMP sont desservies par au moins 1 des lignes interurbaines depuis leur centre bourg. La liaison entre les deux pôles de la CCMP St-Genest-Malifaux / Bourg-Argental est aujourd'hui impossible en transport régulier de personnes.

Au sud et au nord du territoire, sur les deux extrémités donc à proximité des pôles urbains, se sont développées deux offres de mobilité de proximité : mobilité active avec la Via Fluvia et covoiturage spontané avec 3 arrêts d'autostop organisés. Cependant, ces deux offres ne sont pas abouties. Enfin, des aires de covoiturage maillent le territoire.

## Des services de mobilité sont organisés pour des publics spécifiques



Deux navettes desservent le marché de Bourg-Argental. Le service est un service de porte-à-porte avec des personnes en perte d'autonomie.

8 aires de covoiturage sur le Pilat, réalisées pour la plupart en 2010 dans une démarche de concertation avec les municipalités et les covoitureurs.

Dispositif « sortir plus » : chèque transport de 15, 20 € avec ADMR, Age d'or et AIMV. Ce service s'adresse à des personnes de plus de 75 ans. Les accompagnements ne sont pas réalisés par des taxis mais par des services labellisés Aide à la personne.

On note de nombreuses problématiques de discontinuités des aménagements cyclables avec certaines difficultés dans l'application de la réglementation en vigueur favorables aux mobilités actives.

Enfin, la marche est un enjeu certain pour les déplacements quotidiens. Il serait utile d'accompagner ces aménagements avec une politique collective appuyée de type plan piéton notamment dans les centres bourgs.

## Les enjeux

- **Assumer une part de la compétence mobilité au plus près du terrain**

La LOM fait de la compétence mobilité une compétence à la carte, et permet aux AOM de choisir leurs champs d'intervention. Des pistes de compétences locales sont en cours de réflexion au sein de la CCMP pour favoriser une approche au plus près du terrain comme : les mobilités actives (marche à pied, vélo...), l'usage partagé de la voiture (autopartage, covoiturage...), la mobilité solidaire (accompagnement individualisé des personnes vulnérables et demandeurs d'emplois, aides financières, conseils...).

- **Nouer un dialogue avec la Région et les AOM de Saint-Etienne et Annonay**

La Région est confortée dans son rôle de chef de file de la mobilité, elle exercera sur la CCMP la compétence d'organisation des services de transports réguliers. Elle voit sa mission de coordination des politiques de mobilité réaffirmée par la Loi d'Orientation des Mobilités

Cette mise en cohérence des actions des différentes AOM de son territoire se fera à l'échelle de bassins de mobilité. Ces bassins ont pour but de définir la meilleure échelle d'intervention pour une politique de mobilité efficace, correspondant au vécu des usagers dans leur mobilité quotidienne, au-delà des périmètres administratifs.

Ils seront définis par la Région, en concertation avec les AOM, les Syndicats mixtes de coordination et les Départements.

Il en découle un certain nombre d'actions pertinentes à proposer par secteur, suivant les usages et les objectifs des déplacements nécessaires.

### III. Stratégie

## 3-NOTRE STRATEGIE et NOS PROJETS

### 3.1- Le cadre stratégique de notre action

Notre territoire dispose d'éléments de réponse aux questions ou problèmes auxquels notre société est confrontée : sécurité, qualité alimentaire, logement, développement économique et emplois (écodéveloppement, économie verte), économie du bien-être (activité de pleine nature, bien vieillir, bien manger), vulnérabilité, exclusion, immigration, transitions énergétique, écologique, climatique, démographique...

Notre territoire développe depuis de longues années une culture de la coopération territoriale. Son inscription historique dans le Parc Naturel Régional du Pilat, sa participation à l'œuvre interterritorial du Scot Sud Loire, les dispositifs contractuels et de projets comme la procédure territoire à énergie positive (TEPOS) et la coopération à l'échelle du Pilat des offices du tourisme sont illustratives de cette volonté.

La CCMP est déterminée à collaborer, coopérer et coconstruire à la bonne échelle des politiques publiques dont elle a la charge pour s'inscrire dans l'efficacité avec ses partenaires territoriaux.

Dans le même esprit la gestion des compétences du bloc communal s'exerce en solidarité entre les communes et la CCMP. Il s'agit de poursuivre une action équitable de l'intercommunalité tout en améliorant l'articulation avec les actions communales et les mutualisations dans un cadre de mutualisation des compétences qui s'inscrit dans la durée.

**Prêt à agir, ambition et caractère volontaire sont trois caractéristiques fortes du projet de territoire de la Communauté de communes des Monts du Pilat**

**Prêt à agir**, car face aux transitions à l'œuvre sur le plan environnemental et social et face aux enjeux de préservation du cadre de vie rurale, il s'agit de faire preuve de pragmatisme et de constance dans les efforts et les engagements.

**Ambition et caractère volontaire**, car il faut considérer la ruralité comme un atout où regorgent de nombreuses potentialités : des idées, des innovations et de nombreux projets d'avenir qu'il est primordial de soutenir.

**Cette dynamique permet de présenter aujourd'hui des projets opérationnels et structurants définis.**

En réponse aux enjeux définis dans le diagnostic de territoire, la CCMP souhaite organiser son action autour de **3 priorités stratégiques pour l'action réunis autour de 3 axes transversaux** pour ses politiques publiques et cadre d'actions

Les trois priorités stratégiques pour l'action correspondent aux 36 enjeux déclinés par le diagnostic territorial. Elles constituent la colonne vertébrale du contrat et s'appuient sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance.

### **Priorité stratégique 1 : promouvoir un développement du territoire fondé sur la valorisation des ressources locales**

#### ***Une terre (d'élevage) et de productions locales favorables au développement d'une alimentation de proximité :***

ENJEU 1 : Créer une culture de l'installation / transmission pour faciliter les projets de reprise

ENJEU 2 : Conforter les exploitations existantes

ENJEU 3 : Conserver le potentiel agricole du territoire

#### ***La production forestière et la transformation du bois***

ENJEU 4 : Anticiper la fragilité de l'exploitation forestière face au changement climatique

ENJEU 5 : Rénover ou créer des dessertes forestières

ENJEU 6 : Assurer la gestion du risque incendie

ENJEU 7 : Soutenir la création d'un réseau d'entreprises et structurer la filière bois

#### ***Un territoire dynamique et attractif pour le commerce, l'artisanat, la petite industrie et les services***

ENJEU 8 : Permettre l'accès aux services commerciaux

ENJEU 9 : Accompagner la reprise et la transmission

ENJEU 10 : Conforter les pôles commerciaux traditionnels

#### ***Une longueur d'avance sur les accès au numérique***

ENJEU 11 : Développer de nouveaux usages numériques

ENJEU 12 : Implanter des espaces numériques partagés

ENJEU 13 : Favoriser la création d'activités

#### ***Une destination touristique de pleine nature et de proximité***

ENJEU 14 : Développer l'offre touristique permettant un tourisme durable

ENJEU 15 : Anticiper l'évolution de l'espace nordique

ENJEU 16 : Gérer les sites touristiques

### **Priorité stratégique 2 : inscrire le développement du territoire dans la transition écologique**

#### ***La participation au défi énergétique***

ENJEU 17 : Engager le territoire dans l'atteinte des objectifs de sobriété énergétique

ENJEU 18 : Développer des filières adaptées d'énergies renouvelables

ENJEU 19 : S'appuyer sur les études du TEPOS 1 pour passer à l'action sur les territoires

ENJEU 20 : Poursuivre les partenariats à des échelles territoriales adaptées



## ***Un environnement naturel de qualité à préserver***

ENJEU 21 : Tirer parti des sites emblématiques, préserver la biodiversité et le caractère de la nature plus commune

ENJEU 22 : Favoriser l'innovation environnementale dans la valorisation des déchets, dans les pratiques agricoles et la construction

ENJEU 23 : Préserver les cours d'eau, les milieux aquatiques et les zones humides

ENJEU 24 : Maitriser les pollutions, protéger, gérer et partager la ressource en eau

## ***Engager le territoire vers la sobriété foncière***

ENJEU 25 : Rendre opérationnel la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat de la CCMP

ENJEU 26 : Mettre en œuvre une approche territorialisée de la sobriété foncière

ENJEU 27 : Engager le renouvellement urbain des centres bourgs et centres villages

ENJEU 28 : Assurer une maitrise foncière des opérations de développement et leur financement

## **Priorité stratégique 3 : assurer le développement des services aux habitants**

### ***Conforter le maillage des services à la population***

ENJEU 29 : Développer l'information de proximité, favoriser l'accès aux droits et aux services

ENJEU 30 : Accompagner les personnes les plus vulnérables, en particulier les personnes âgées

ENJEU 31 : Favoriser le bien-être des habitants, leur intégration sociale, animer la vie sociale

ENJEU 32 : Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale et faciliter l'accès aux services

### ***L'accompagnement pour un logement moins énergivore***

ENJEU 33 : Pérenniser les dispositifs d'accompagnement existants pour la rénovation énergétique

ENJEU 34 : Accompagner la montée en compétence des professionnels de la construction et de la rénovation

### ***L'aide à la mobilité, vers le transport collectif, collaboratif et des moyens de déplacements alternatifs***

ENJEU 35 : Assumer une part de la compétence mobilité au plus près du terrain

ENJEU 36 : Nouer un dialogue avec la Région et les AOM de Saint-Etienne et Annonay

**Les trois axes transversaux du projet correspondent aux valeurs fondamentales auxquelles le développement du territoire doit répondre pour concourir à l'atteinte des stratégies nationale bas-carbone, de biodiversité, de Plan national d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources naturelles.**

### **Axe transversale 1 : la sobriété**

Il consiste en premier lieu à s'interroger sur nos besoins, puis à adapter les usages à ces besoins. En d'autres termes, il s'agit de gérer avec bon sens les consommations nécessaires à notre société, en chassant le superflu et l'excès.

La sobriété s'applique à tous les domaines de compétences d'une collectivité : aménagement du territoire, scolaire, voirie, transport, politique d'achat, etc.

Pour la CCMP on peut la décliner autour de 2 notions :

- la sobriété structurelle qui consiste à optimiser l'organisation du territoire en rationalisant les consommations d'espace et énergétique notamment. Par exemple, favoriser la rénovation des logements en centre-bourg, rationaliser les déplacements, limiter la perte de terres agricoles et naturelles ;
- la sobriété d'usage qui consiste en une juste utilisation des ressources et équipements. Des gestes simples par des actions publiques et privées, permettent de réduire la consommation d'énergie et les émissions de polluants. Des politiques publiques peuvent promouvoir de nouveaux usages à des espaces en friches ou délaissés.

### **Axe transversale 2 : l'adaptation au changement**

Les possibilités d'adaptation au changement sont nombreuses à l'échelle de la CCMP et les actions à mettre en œuvre visent notamment à réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique et à accompagner les évolutions sociétales.

Elles visent à limiter les impacts du changement climatique et les dommages associés sur les activités socio-économiques et sur l'environnement.

Elles concernent également l'adaptation aux évolutions sociétales (vieillesse de la population, changements professionnels plus fréquents et vie moins statique...), dont certaines pour lesquelles la crise sanitaire a joué le rôle de catalyseur : numérisation des emplois et activités, télétravail, e-commerce, nouvelles exigences de qualité de la part des consommateurs (bio, local, santé...).

Les politiques publiques d'adaptation portées par la CCMP ont également pour objectifs d'anticiper les impacts à attendre du changement climatique, de limiter leurs dégâts éventuels en intervenant sur les facteurs qui contrôlent leur ampleur (par exemple de développement de la défense incendie ou la gestion de la ressource en eau) et de profiter des opportunités potentielles.

Ces actions d'adaptation peuvent concerner :

- les modes et formes d'organisation du territoire et de localisation des activités humaines ;
- les pratiques et techniques employés par les acteurs socio-économiques et les collectivités pour leurs activités
- le maintien de la nature et de l'intégrité d'écosystèmes permettant de réduire les aléas connus du changement climatique (favorable à la gestion de la ressource en eau par exemple)

### Axe transversale 3 : la cohésion

Il s'agit ici de mettre en cohérence l'ensemble des processus, individuels et collectifs qui contribuent à assurer à chacun l'égalité des chances et des conditions, l'équité et l'accès aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel, et qui visent à construire ensemble une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

La CCMP s'engage dans la promotion de la coresponsabilité souhaitant ainsi développer à l'échelle de son territoire une attitude ou un sentiment partagé de responsabilité collective par rapport à un ou des objectifs d'intérêt général.

La CCMP promeut un aménagement équilibré de l'ensemble de son territoire et œuvre pour la mise en place de nouvelles solidarités dans la gestion des services publics du bloc communal. Elle veille à ce titre à soutenir et accompagner les initiatives communales qui accompagnent et amplifient la mise en œuvre des priorités stratégiques qu'elle a définies.

### 3.2- Nos projets pour le territoire des Monts du Pilat

*Cf tableau récapitulatif des actions en Annexe I*

**La CCMP, territoire prêt à agir, présente ainsi 119 actions dans la version initiale du CRTE.**

Ces actions se répartissent dans les 3 axes stratégiques définis à partir des 36 enjeux révélés par le diagnostic territorial et répondent aux enjeux mis en valeur de la manière suivante :



PS1 : développement et ressources locales	40 actions 34 %
PS2 : transition écologique	51 actions 43 %
PS3 : services aux habitants	28 actions 23 %

Les 119 actions se combinent très majoritairement à l'intérieur des axes transversaux précédemment énoncés ainsi :



AT1 : la sobriété	61 actions 51%
AT2 : adaptation	114 actions 96 %
AT3 : cohésion	54 actions 45 %

## IV. Engagement des partenaires

### 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES FINANCEMENTS

Les financeurs s’efforceront d’instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur seront soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d’intervention.

Les financements inscrits dans les « fiches-actions » sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l’éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d’avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l’instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l’objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 2. L’INTERCOMMUNALITÉ

En signant ce contrat de transition écologique, l’intercommunalité assume le rôle d’animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire. Elle porte la démarche et l’intègre dans ses politiques publiques.

L’intercommunalité désigne dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et affecte un chef de projet qui a la responsabilité de l’élaboration, de la mise en œuvre du contrat et de l’évaluation. La DGS de la CCMP sera en charge du suivi et pilotage du CRTE, en collaboration avec le chef de projet « Petites Villes de Demain » pour un pilotage transversal de ces 2 procédures.

Elle associe les différents acteurs du territoire en travaillant étroitement avec les partenaires du CRTE afin d'initier et d'entretenir la dynamique du territoire en faveur de la relance et de la transition écologique. Elle mobilise les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation. Elle s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE et dont elle est maître d'ouvrage.

Elle garantit une participation renforcée des citoyens et de toutes les composantes de la société civile. Le projet de territoire est construit avec et pour les acteurs du territoire. Des groupes de travail peuvent prendre part à l'élaboration, la mise en œuvre ou l'évaluation du contrat. Les initiatives de la société civile les plus appropriées sont soutenues par l'intercommunalité : économie sociale & solidaire, coopération avec les associations, budgets participatifs, mécénat social, intervention des fondations, etc. La collaboration des entreprises peut permettre de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

### **3. L'ÉTAT, LES ÉTABLISSEMENTS ET OPÉRATEURS PUBLICS**

Au niveau local, l'État mobilise sous l'égide de la préfecture une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'État et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.

Au niveau national, l'État s'engage à mobiliser la structure centrale qui coordonne, suit et appuie les travaux d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des CRTE. Il anime le réseau des correspondants dans chaque direction générale du ministère de la transition écologique et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, ainsi que dans les ministères associés (emploi, économie, agriculture) et les établissements publics et opérateurs (ANAH, ANRU, ADEME, CEREMA, Caisse des dépôts, Agence française pour la biodiversité, Agences de l'eau, VNF...). Les correspondants nationaux des établissements publics et opérateurs mobilisent leurs délégations régionales lesquelles sont elles-mêmes en lien avec l'intercommunalité.

L'État accompagne l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE conformément à la charte interministérielle de la contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales. L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises financières, techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement (notamment du plan de relance) au service du projet de territoire. Il s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative, à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le CRTE grâce aux dotations et crédits disponibles et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles ou de simplification de procédures existantes sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

Le soutien au territoire passe par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobilisent notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien renforce la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire et la dynamique du projet de territoire.

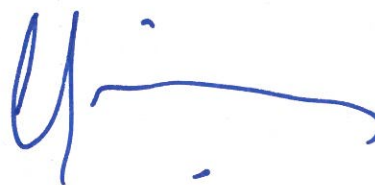
Signé à Bourg Argental le 21/07/21

Le président de la communauté de  
communes des Monts du Pilat



M. Stéphane HEYRAUD

La préfète du département de la Loire



Mme Catherine SÉGUIN